

SOMMAIRE

- Histoire de Taussat (2^e partie, suite et fin) 1
(Pierre Labat)
- La Brigade marine d'extrême-orient à Arcachon - 1945 40
1^{re} partie
(Francis Magne de la Croix)
- A propos du chasse-marée testerin le *Saint-Jean Baptiste* 53
(Michel Jacques)
- La Casino de la Plage d'Arcachon - Le procès (1904-1914) 61
(Gilles Brissonneau-Steck)
- Textes et documents 67
- Vie de la société 78

"REGARDS SUR LE PAYS DE BUCH"

(ouvrages parus, en vente en librairie ou par la Société)

- La Révolution à La Teste - 1789-1794
(Fernand Labatut - 90 F)
- Histoire des produits résineux landais
(Robert Aufan et François Thierry - 100 F)
- Oeuvres de Guillaume Desbiey (80 F)
- La Ville d'Hiver d'Arcachon (2^e édition)
(guide itinéraire - 20 F)
- Marais et forêts sur les bords du Lac de Cazaux
(guide itinéraire - 10 F)
- Le littoral gascon et son arrière-pays (I)
(actes du colloque - Arcachon octobre 1990 - 120 F)
- Le littoral gascon et son arrière-pays (II)
(actes du colloque - Arcachon octobre 1992 - 100 F)
- Pays de Buch et Côtes du Médoc, par Cl. Masse (30 F)
- La Naissance d'Arcachon - 1823-1857 (2^e édition)
(Robert Aufan - 80 F)
- L'ostréiculture arcachonnaise
(actes du colloque - Gujan-Mestras octobre 1994 - 80 F)
- Osiris, l'oncle d'Arcachon (75 F)

Directeur de la publication : M. BOYÉ
 Dépôt légal : 2^e trimestre 1996
 Commission paritaire de presse N° 53247
 23^e année - Imprimerie Graphica - Arcachon

Prix : 40 francs



SOCIÉTÉ HISTORIQUE
 ET ARCHÉOLOGIQUE
 D'ARCACHON

I.s.s.n. 0339 - 7947

NUMÉRO 88

2^e trimestre 1996



BULLETIN de la
Société Historique et Archéologique
 d'ARCACHON et du PAYS de BUCH

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch (et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

COTISATION

- 1) - Elle couvre la période du 1er janvier au 31 décembre, quelle que soit la date d'adhésion.
Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.
- 2) - Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle.
Année 1996 : 120 F. (cotisation de soutien à partir de 150 F donnant droit à des tarifs préférentiels sur les livres et un cadeau).
- 3) - Le paiement s'effectue :
- soit par virement postal direct :
Société Historique et Archéologique d'Arcachon
4486 31 L Bordeaux
- soit par chèque bancaire au nom de la Société et adressé au trésorier : M. Robert Aufan, 56 bd du Pyla - 33260 LA TESTE-DE-BUCH.
- 4) - Le renouvellement doit être effectué avant le 31 mars, sinon, le service du bulletin sera suspendu automatiquement.

PAYS DE BUCH

Arcachon - La Teste de Buch - Gujan-Mestras

Le Teich - Mios - Salles - Belin-Beliet

Biganos - Marcheprime - Croix d'Hins

Audenge - Lanton - Andernos

Arès - Lège-Cap-Ferret - Le Porge

Lacanau - Saumos - Le Temple

N.B. - Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

HISTOIRE DE TAUSSAT

(station balnéaire)
- 2^e partie - (suite et fin)

LA PÉRIODE DE COURCY

(RAPPEL)

1. Les Le Cousturier de Courcy
Achats de Belfort et Taussat
2. Taussat en 1830
3. Jacques François Le Cousturier de Courcy
4. Celui qui créa Taussat
Eugène Ernest de Courcy
5. Les petits enfants de Jacques de Courcy
successions et partages
6. Première étape de la création de Taussat
1855-1873
7. La population de Taussat au début du siècle
les recensements de 1906 à 1926
8. Histoires d'églises
9. L'incendie de 1906
10. Les prés salés
11. Aériums et colonies de vacances
Les sœurs de St Joseph de Bordeaux
12. De l'école libre à l'école publique
13. Aspects de l'urbanisation de Taussat
14. Evolution de Taussat
Les dates les plus marquantes
15. Les grandes maisons sur la plage
16. Ils ont aussi aimé Taussat

LES PRÉS SALÉS DE TAUSSAT

Les prés salés de Biganos, Audenge et Lanton ont été convertis au 18^e siècle en salines, puis en réservoirs à poissons au 19^e siècle. On imagine mal que Taussat eut aussi sur son rivage une petite zone de prés salés. Aucun texte ne signale leur présence et les cartes et plans anciens sont imprécis ; cependant, il en subsiste quelques vestiges.

Les prés salés de Taussat s'étendaient au sud du port jusqu'à la Berle de Cassy, sinon sur les rivages de Cassy. Cette partie de la côte sud est actuellement et était jadis très différente de la côte nord sur laquelle la station balnéaire est née. Les villas sont sur la plage avec des perrés qui les protègent des grandes marées.

Au sud, les villas sont en retrait de la mer d'une centaine de mètres et devant ces villas, ce n'est pas la plage mais une immense prairie toute nue et d'accès public. Cette zone artificielle est protégée de la mer par une ligne de perrés bas construits par la commune. Ces prairies recouvrent les anciens prés salés.

En novembre 1884, M. d'Elloy sollicita la vente d'une partie de ces prés situés sur le domaine maritime. On ne sait trop pourquoi. Le conseil municipal s'y opposa. Il fit de même au printemps suivant. Puis le conseil reçut une demande de prélèvement de mattes d'argile sur le rivage. Nouveau refus. On pensait en effet à cette époque que l'enlèvement d'argile sur le rivage provoquerait «des foyers pestilentiels dont la station balnéaire aurait à souffrir». Le comité d'hygiène s'était prononcé dans ce sens. Entre temps, M. d'Elloy avait assaini sa parcelle, la plus au nord.

En janvier 1900, un certain M. Longau demanda la concession des prés salés en vue d'y établir des réservoirs à poissons dont la rentabilité était alors exceptionnellement élevée. Le conseil repoussa cette demande avec indignation en reprenant les vieux arguments qui avaient déjà servi ailleurs.

«Il faut préserver l'accès à la mer pour la navigation (on ne parlait pas de bains de mer sur ce rivage envasé). Il faut préserver le libre parcours des bestiaux de la commu-

ne et la coupe du jonc. Enfin, disait-on, les réservoirs seraient nécessairement insalubres. Leur niveau serait beaucoup trop élevé ; ils manqueraient d'eau et l'été, l'eau surchauffée provoquerait la mortalité massive du poisson et l'insalubrité des lieux».

M. Longau fut écarté. Plus tard, toute la zone de prés salés fut comblée ainsi qu'on le constate aujourd'hui. On remarque aussi sur cette prairie un fossé de drainage qui tourne vers la mer, ce qui prouverait que la zone est imperméable et que les argiles ont seulement été recouvertes de sable.

A quelques dizaines de mètres de la plage subsistent encore plusieurs étendues de prés salés couverts de joncs et autres plantes marines. Tout près de la plage, l'argile affleure. Ces bancs d'argile doivent sans doute s'étendre sous les sables côtiers jusqu'au niveau des anciennes tuileries qui les exploitaient.

Enfin, le port de Taussat fut creusé sur ce lit d'argile dans lequel on avait aussi creusé les bassins de réserve d'eau. La présence des prés salés et des bancs d'argile n'a pas été soulignée jusqu'ici. Elle témoigne d'un changement des limites du rivage il y a quelques milliers d'années. Question posée aux géologues.

D'anciennes photos de Taussat montrent la présence de troupeaux sur la plage. Il ne s'agit pas de la plage nord mais de la plage sud. Cette présence peut surprendre. Elle n'est pas insolite.



AERIUM ET COLONIES DE VACANCES

Les sœurs de Saint-Joseph de Bordeaux

Les sœurs de la congrégation de Saint-Joseph de Bordeaux sont arrivées à Taussat à la fin de la première guerre (1914/1918). Leur mission humanitaire prit fin en février 1993.

Le centre aéré qu'elles ont créé fut actif et prospère. Il accueillait en toutes saisons des enfants débiles mais pas handicapés, qui trouvaient à Taussat un climat doux, à la fois marin et sylvestre, spécialement conseillé par le corps médical.

Leur arrivée à Taussat fut une sorte d'heureux hasard. On a vu que M. Clavé, qui avait assuré la présidence du conseil d'administration de la chapelle, était décédé à la fin du siècle. En juillet 1917, Mme Clavé fit donation à l'une de ses filles, entrée dans la communauté Saint-Joseph sous le nom de sœur Ildefonse, de la pleine propriété en avancement d'hoirie d'une petite villa située près de la chapelle de Taussat.

Le 16 mai 1919, l'Archevêque donna l'autorisation d'ouvrir une communauté de religieuses dans cette villa. Sœur Ildefonse en fut la supérieure. La villa fut spécialement destinée à recevoir les enfants des œuvres de la congrégation (établissements scolaires, orphelinats...) pour y faire des cures d'air.

La «colonie» comme on disait déjà était prospère, la villa devint insuffisante ; on acheta plusieurs petites villas voisines : Colibri, Mimosa, Saint-Jean, les Charmettes. Cet ensemble, qui occupait toute la façade de la place de la chapelle, était d'ailleurs quelque peu bric à brac.

Par l'intermédiaire d'une de ses sociétés civiles, la communauté acheta en 1930 à la famille d'Elloy un terrain situé entre la rue de la Chapelle et l'allée Marguerite ; elle y fit construire un grand et beau bâtiment qui fut l'aérium «Stella Maris».



"Stella Maris", colonie de vacances

En même temps, la communauté vendit l'ensemble des petites villas de la place de la chapelle. M. Daniel Hazera transforma les lieux et y installa son établissement «le Domino» qui eut son succès car Taussat n'avait alors ni casino, ni salle de bal, ni salle de réunion ou de spectacle.

L'aérium avait été officiellement agréé par le Ministère de la Santé en 1947. La Congrégation acheta en 1949 à M. Boubée sa maison «Valparaiso» (ex-chalet Péreire) et l'appela «Bettanie». Cette belle demeure devint une annexe de «Stella Maris». Enfin, en 1957 la communauté acheta la villa «Mariette».

Plus tard, d'autres établissements se multiplièrent, qui étaient des colonies de vacances des comités d'entreprises privées ou publiques.

Vers 1967/1968, la fréquentation de «Stella Maris» était en déclin. La Congrégation décida d'orienter autrement l'exploitation de son patrimoine. Elle loua les deux maisons de Taussat à l'ADAPEI : «Association départementale des amis et parents d'enfants handicapés de la Gironde».

En 1970, les sœurs de Saint-Joseph décidèrent de demeurer à Taussat et de se consacrer aux œuvres paroissiales (catéchisme, soins à domicile, aide aux personnes âgées...). Elles se retirèrent dans la villa Mariette. Le temps passa, les sœurs les plus âgées ne furent pas remplacées. Le 2 février 1993, les quatre dernières sœurs fermèrent la maison et se retirèrent dans leur maison de retraite de Fontaudin à Pessac.

Les sœurs de Saint-Joseph ont marqué la vie locale pendant trois-quarts de siècle. Leur œuvre se continue mais dans d'autres voies et d'autres objectifs humanitaires.

N.B. : La congrégation des sœurs de Saint-Joseph a son siège 17 rue du Hâ à Bordeaux. Son patrimoine était géré dans le cadre de la Société "Côte d'Azur Côte d'Argent" dissoute et reprise par "l'Association de la Paix".

DE L'ÉCOLE LIBRE A L'ÉCOLE PUBLIQUE

La crèche

La première école de Taussat fut celle de «La congrégation des religieuses de la charité de la Sainte Agonie de Notre Seigneur Jésus Christ».



La crèche

Ces religieuses s'installèrent à Taussat peu avant la fin du siècle dans une grande villa que les d'Elloy firent construire. Cette grande villa, avec deux pavillons latéraux, ne manque pas de style. Elle porta et porte encore le nom de «La crèche» ; elle est située loin du centre commercial, entre la route départementale et le boulevard de la plage et sur la rue qui porte son nom.

Cette crèche était d'abord destinée aux très jeunes enfants puis elle accueillit les enfants d'âge scolaire. Son enseignement était gratuit.

Dans le même temps (1898) la congrégation s'installa aussi à Andernos mais dans une maison beaucoup plus modeste également appelée «la crèche».

En 1901, la loi sur les congrégations fut votée. Les religieuses de la Sainte Agonie sollicitèrent une autorisation explicite pour continuer leur mission. La loi imposait une telle obligation. Le conseil municipal fut unanime pour donner un avis favorable, sauf M. Hazera, «parce que les religieuses ne donnaient pas un enseignement laïque».

Puis la loi de séparation interdit pratiquement l'enseignement aux congrégations. Les 14 communautés religieuses de femmes à Bordeaux furent touchées par cette interdiction. L'école de Taussat était condamnée. Elle fut fermée le 1^{er} octobre 1905. Il en fut de même à Andernos.

L'école publique

Le Préfet s'inquiéta ; il fallait d'urgence une nouvelle école pour les 34 garçons et 21 filles. On loua pour un an ou deux le chalet Arijoux et on entreprit les démarches pour la construction d'une école nouvelle.

La très catholique famille de Courcy «se refusait absolument à vendre un terrain pour l'établissement d'une école publique et laïque» (Conseil municipal).

Le choix d'un terrain se porta sur celui de Mme veuve Buisson. Ce terrain en plein Taussat était bordé par le

petit ruisseau qui traversait l'agglomération. Ce choix fut critiqué par les conseillers de Taussat ; plus sans doute pour des considérations politiques que sanitaires.

Cependant, le terrain Buisson d'une surface de 1.318 m² fut acheté le 18 avril 1906. Il avait été payé le prix très élevé de 6.000 F et il avait pour origine une vente de l'abbé de Courcy du 14 avril 1886 !

L'entrepreneur Goubet, de Lège, édifia le bâtiment sous les directives de l'architecte municipal. Cette école ouvrit ses portes en 1908.

ASPECTS DE L'URBANISATION DE TAUSSAT

L'urbanisation de Taussat fut une œuvre progressive qui s'adapta aux possibilités du moment et ce, pendant 50 ans.

Les trois premières rues de Taussat reçurent leur nom bien après leur ouverture de même que les réseaux des rues perpendiculaires et qui portèrent des noms de femmes tels que rue Marguerite, Isabelle, Gabrielle, Marie-Thérèse. Il y eut aussi et encore la rue Saint Henri.

La vente des terrains, tous destinés à la construction, eut lieu dans le cadre de la législation en vigueur à l'époque : c'était celle du code civil. Tout ce qui n'avait pas été vendu explicitement restait la propriété de la famille de Courcy. Tel était le cas des rues et chemins. Dans les actes des premières ventes, on précisait que les acquéreurs avaient droit de passage sur les chemins bordant leur « emplacement ».

Cette situation se revéla très vite inadaptée et irréaliste. Le 3 septembre 1874, les principaux propriétaires et les de Courcy eux-mêmes établirent une pétition demandant que soit classé comme voie communale le chemin d'origine qui « part du Barbot (entrée de Taussat), se dirige vers la chapelle et fait retour sur la route d'Arès ». Le Général d'Elloy s'engageait à donner à la commune ce chemin. C'est donc en 1875 que fut classé le premier chemin de Taussat.

Les lois du 14 mars 1919 et du 19 juillet 1924 relatives aux lotissements imposèrent dorénavant des contraintes onéreuses aux vendeurs de terrains tant pour les frais d'adduction d'eau par exemple que pour l'aménagement de la voirie.

Les de Courcy soutinrent d'abord que ces lois ne les concernaient pas. Conception insoutenable qui fut abandonnée.

Ils se trouvèrent dès lors dans une situation assez incohérente. Ils désiraient, sans nul doute, valoriser Taussat ; ils l'avaient bien montré en 1874 en faisant abandon du chemin principal de Taussat-ville et ils allaient le montrer encore beaucoup plus tard en faisant encore des abandons pour l'aménagement du chemin qui va de la gare au port. Ils souscrivirent même généreusement à la « souscription volontaire » à laquelle participèrent les principaux propriétaires de Taussat. Sur le total souscrit de 552 frs, ils avaient versé 400 frs.

Cependant, ils désiraient conserver la propriété de tout ce qui n'avait pas été vendu, en attendant sans doute d'importantes plus-values. Par contre, ils hésitaient devant la contrepartie de ces prétentions ; ils étaient dans la nécessité d'entretenir la viabilité de leurs chemins. Et ces contradictions durèrent longtemps, car les individus se succédaient et leurs avis également.

Tantôt ils furent magnanimes, tantôt ils vendirent terrains et chemins à la commune mais au prix de discussions difficiles et parfois interminables.

En 1927 par exemple et par délibération du conseil municipal, il fut décidé de mettre en demeure M. de Courcy d'aménager l'allée Elisabeth, la plus longue de l'agglomération qu'elle traverse parallèlement à la rue du commerce.

Le cas de la Place de Courcy est encore plus significatif de ces difficultés. Dès 1913, le conseil municipal demandait au maire d'étudier le projet d'achat de cette pla-

ce. Le projet n'aboutit pas. En 1926, le conseil se saisit à nouveau de l'affaire. Il voulait acheter les 3.200 m² de la place en vue d'y créer une place de marché. Les de Courcy se faisaient prier. La tension monta ; l'animosité manifestée dans le conseil était vive. On parla d'expropriation. Enfin on adopta le plan de M. Baillet géomètre et le prix de 6 F le m².

L'affaire n'était pas close. Le capitaine Gabriel d'Elloy se souvint qu'il était aussi propriétaire de 3/11^e de la place, il exigeait sa part dans les redevances perçues pour l'occupation. Il finit par accepter la vente de ses droits mais sur la base de 25 F le m² !...

L'affaire traîna encore et en 1935 seulement, la place de Taussat devint entièrement publique.

L'EVOLUTION DE TAUSSAT. DATES LES PLUS MARQUANTES

1860/1865 - La Chapelle

Déjà en service en 1861, la construction de la chapelle par les de Courcy était terminée vers 1864.

1878 - Le port

Il a été aménagé et creusé en 1878 par la famille de Courcy (cf. l'article du Bulletin n° 67 du premier trimestre 1991). Il a été acheté par la commune en 1917 pour la somme de 10.000 F. Il a subi ses dernières modernisations au cours de l'été 1995.

1901 - Le Yachting club

Cette association a été créée en 1901 bien avant les autres organismes de même nature de la région. A l'origine, la commune subventionna les premières régates.

Malgré de longues périodes de sommeil au cours des dernières guerres, le Club Nautique resta le centre le plus actif de la vie associative de Taussat. Depuis 1966, il dispose d'équipements et installations vastes et modernes sur le port.

Cette année 1966, il se trouvait en pleine activité ayant pour présidents d'honneur le Dr David de Vignerte, maire, et René Labat, président du syndicat d'initiative, M. Alain Pujos, président et M. Jacques de Courcy, vice-président.

1903 - Rue de la gare au port

Sur terrains abandonnés par les de Courcy.

1906 - Construction de l'école publique

1908 - Aménagement de la rue du commerce

On pose trottoirs et caniveaux.

1913 - Le lavoir

Pour construire un lavoir, la commune achète le 16 février 1913, 500 m² de terrain situés sur la berle de Cassy pour 250 F.

1920 - Le bureau de poste

Le conseil municipal décide d'acheter la maison Amanieu pour y installer un bureau de poste. Le contrat d'achat est signé le 20 mars 1921. La maison a coûté 25.000 F.

1921 - Le puits artésien et les places publiques sur la plage

La commune fit construire un puits artésien et un château d'eau qui reste encore debout, sur un terrain d'Elloy.

Selon décision du conseil municipal de 1920, la commune signe l'acte d'achat du 16 juin 1921 par lequel elle achète les terrains situés sur la plage pour y créer deux places publiques :

- à Fontainevieille, 2.440 m². C'est la place des cabines car il était alors nécessaire de se dévêtir dans la discrétion.
- au centre, 1.898 m². C'est la place qui ne porte aucun nom mais que nous désignerons ici «Tamaris», toute proche de la maison de retraite.

L'achat de ces 4.338 m² de terrain coûta 34.708 F, soit 8 F le mètre.

1926 - Le syndicat d'initiative

Daniel Labat créa le syndicat d'initiative qui a pour vocation première d'organiser fêtes et manifestations publiques. Très vite, il étendit ses initiatives à toutes les activités publiques. Sans tarder, Daniel Labat proposa au conseil que le nom de Taussat devienne Taussat-les-Bains, ce qui n'est que la consécration d'une habitude déjà ancienne (délibération du conseil municipal).

1927 - Le marché

La commune décide de créer un marché couvert et achète aux de Courcy 800 m² de terrain. Les de Courcy font abandon de quelques mètres sur les chemins avoisinants. Le marché, qui est destiné aux marchands venus de l'extérieur en saison estivale, reste en activité quelques dizaines d'années, puis il disparaît et la commune construit sur son emplacement une "maison de quartier".



Entre Taussat et Maurit, le pont rustique de Fontainevieille vers 1925

N.B. : Il resta longtemps dans les habitudes d'appeler "Fontainevieille" la partie nord de Taussat en limite d'Andernos. Or, la vieille fontaine rustique est située dans Mauret, à peu de distance de Taussat et on ne pouvait y accéder que par un petit "pont rustique" qui traversait le ruisseau de Mauret.

LES GRANDES MAISONS SUR LA PLAGE DE TAUSSAT

La station balnéaire de Taussat prit naissance sur la partie du rivage qui va du vieux port jusqu'à la limite nord de Taussat à Fontainevieille.

La douzaine de grandes villas qui s'alignent sur cette côte ont leur histoire qui est celle de la création du village.



Le chalet du Dr Pitre vers 1910

Du sud au nord, on trouve ainsi successivement :

Le chalet Pitre

L'emplacement de ce chalet fut primitivement celui de la première tuilerie de Taussat. Il resta vacant jusqu'au début du 20^e siècle. Le 28 décembre 1902, Gabriel Auguste Joseph d'Elloy, demeurant à Paris, vendit à Jean Marie Marcel Albert Pitre, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux, une parcelle de terrain boisé de chênes, pins et autres arbustes d'environ 6.000 m², située entre la plage et l'actuel boulevard de la plage (et place de Courcy). Il paya le prix de 16.000 frs qui avait doublé en trente ans. Le docteur Pitre édifia au cours des années 1904/1905 une très

importante villa dont le style rappelle celui de nombreuses constructions de la ville d'hiver à Arcachon. Le site et l'environnement sont restés merveilleusement naturels. Cette villa est toujours dans la famille Pitre. Mme Maurel Duclos, petite-fille du professeur Pitre, en est la propriétaire. Le docteur Pitre fut une des célébrités de la médecine bordelaise.

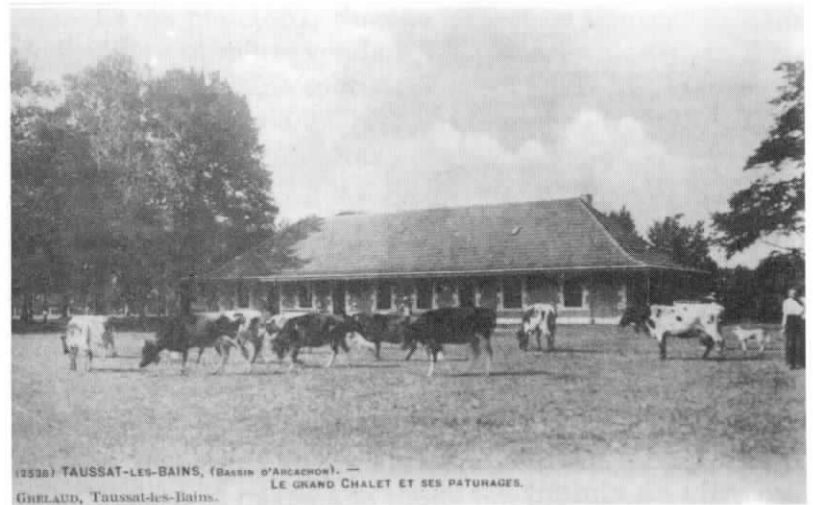


La première maison de Courcy, "La Dune", actuellement disparue

Les chalets de Courcy

Boulevard de la plage, n^{os} 22, 24 sinon 26. Sur ces emplacements, Jacques de Courcy construisit en 1857 les toutes premières maisons de Taussat dont le premier établissement de bains. Au 22, la villa «La Dune» était typique des constructions plates de l'époque avec galeries sur les façades, édifiées avec les médiocres matériaux de la tuilerie. «La Dune», qui appartenait à Mme de Chanterac (d'Elloy), a été démolie et reconstruite dans un style moderne. Au 24, tout à côté, était une grande demeure de Courcy du même style. Cette villa semble avoir été le premier établissement de bains qui disposait de quinze chambres. Devenue propriété du Comité d'entreprise des Etablissements Marie Brizard de Bordeaux, la maison fut démolie

et son très beau terrain acheté par M. et Mme de Chante-rac. Retour aux sources.



(1930) TAUSSAT-LES-BAINS, (Bassin d'Arcachon). — LE GRAND CHALET ET SES PÂTURAGES. GHELAUD, Taussat-les-Bains.

Une des premières maisons de Courcy, actuellement "Les Prairies"

La maison du Dr Verdelet

Au numéro 26 toujours, entre plage et boulevard, les Courcy avaient édifié une troisième maison mais, semblait-il, à une époque plus tardive. La construction est plus petite, les murs plus hauts, trois ouvertures en façade et utilisation de la pierre taillée. Origine possible vers 1880/1885. Le 10 septembre 1903, Georges Emile de Courcy vendit au docteur Verdelet de Bordeaux cette villa, sans grand style, et son très beau terrain de 3.100 mètres carrés.

Le docteur Verdelet construisit une aile au premier étage sur le côté nord de la maison. Il baptisa sa maison du prénom de sa fille joint à celui d'une sainte «Chalet Sainte Marcelle». L'utilisation des noms de saints pour désigner rues et villas était dans les bons usages de l'époque et de ce village créé par une famille très pratiquante.

Le Docteur Verdelet, qui fut une personnalité de Taussat, est décédé à Bordeaux le 2 juillet 1952. M. et Mme Dartialh achetèrent le chalet le 6 novembre 1962.



Le chalet en ciment avant ses transformations (actuellement "Tamaris")

La villa en ciment

Au n° 28 est située la villa en ciment, unique par la technique de sa construction. C'est actuellement la maison de retraite médicalisée «Les Tamaris» après avoir été hôtel et subi des adjonctions importantes. M. François Emeri, industriel de Saint Astié (Dordogne), avait acheté de Joseph Edmond de Courcy ce terrain de 1.400 mètres sur lequel il fit construire le chalet en 1904/1905. M. Emeri décéda en 1907.

La maison de Gil

A la suite du terrain Emeri, les de Courcy avaient réservé un terrain sur la plage ; il devint plus tard place publique. Au nord de cette place et lui servant de limite, s'écoulait un petit ruisseau dans une dépression qui traversait Taussat d'est en ouest. La commune devait combler ce fossé il y a une cinquantaine d'années et il ne reste plus rien de cette craste sauf un drain d'écoulement sur la plage.

Au delà du fossé s'étendaient les 5.783 mètres carrés de la propriété de Gil et c'est sur ce terrain que la première

maison de Taussat fut bâtie, outre les trois maisons de Courcy.

Le six mai 1857, Eugène Ernest de Courcy, au nom de ses père et mère, vendait à M. Charles de Gil de Bordeaux deux terrains contigus, l'un de 2697 m², le plus au nord, et l'autre de 3.095 m², le plus au sud, limité par le petit ruisseau et tous deux sur la plage (Not. Duboscq de Bordeaux). Le prix de ces terrains était de 1 fr le m² ; ce même prix fut celui de tous les autres terrains vendus sur la plage à cette époque.

Le terrain nord était constructible sans difficulté ; celui du midi était dans le creux de la vallée du ruisseau ; inondable chaque hiver, il restait humide et plus tard on dut le remblayer par des apports de sable de 2 mètres.

M. de Gil choisit donc le terrain nord pour y construire sa maison et même à la limite nord de sa propriété. Sa maison était assez semblable à celles des de Courcy, en forme de chartreuse (dit le notaire qui en fit l'inventaire au décès de M. de Gil). Elle avait 4 ou 5 pièces avec une sinon deux galeries. L'ancienne maison subit en notre siècle des adjonctions et remaniements qui ne permettent plus de distinguer clairement ce qu'elle fut à l'origine.

M. de Gil, prénommé Charles Marie de la Très Sainte Trinité, appartenait à cette petite aristocratie bordelaise, en général peu fortunée, mais qui désirait vivre selon son rang ; elle choisissait donc Taussat comme résidence d'été plutôt qu'une onéreuse demeure d'Arcachon. Bien des familles de ce milieu traditionaliste et catholique pratiquant allaient suivre l'exemple de M. de Gil.

Le premier habitant de Taussat décédait à Caudéran le 1^{er} juillet 1861. Son épouse, Jeanne Amalfi de Baritaud (issue d'une notoire famille de parlementaires bordelais) lui survécut (décédée en 1870) ainsi que ses enfants Berthe et Albert.

Les enfants de Gil restèrent fidèles à Taussat où ils passèrent leur jeunesse. Berthe de Gil épousa un M. de

Baud ; elle décédait prématurément et en 1902 ses trois enfants abandonnèrent Taussat à leur oncle Albert qui décédait le 16 septembre 1933. Sa veuve et ses deux filles vendirent leur propriété le 9 décembre 1936 à M. Dufau, négociant de Paris. Puis cette maison de Gil passa à M. Pélizza qui divisa le terrain en deux lots ; l'un fut vendu en 1956 à M. Ruelle et «le vieux logis» en 1960 à M. Pierre Cavard qui habite toujours cette première maison de Taussat.

Albert de Gil fut un des rares personnages de la société de Taussat au début de ce siècle. Le nom du premier habitant de Taussat est sans doute le seul dont on se souvienne encore.

Maison Brétif de Reverdy/Langevin/Fieux

Après de Gil est l'emplacement n° 38. Le terrain avait été vendu également très tôt, le 11 septembre 1861, et encore à un membre du même groupe social : M. Auguste Charles Louis Brétif de Reverdy, inspecteur des chemins de fer, qui s'était engagé à construire une maison dans l'année et devait payer le terrain dans les deux ans. Il ne tint pas ses engagements et revendit ce terrain de 2878 m² en 1863 à M. Dominique Langevin de Bordeaux et à son premier prix de 1 franc le mètre.

Après plusieurs cessions successives, la propriété passa en 1897 au jeune docteur Fieux qui, en 1900, devait épouser Germaine Mauriac, l'aînée des Mauriac. Les Fieux construisirent leur typique grande maison restée depuis lors dans la famille, la villa Sainte Marguerite. Le docteur Fieux était né à Bordeaux le 10 mai 1868 et décédait à Grenoble le 8 décembre 1917. Germaine Mauriac, née le 17 décembre 1878, décédait très âgée à Cenon le 29 octobre 1974 (réf. Généalogie des Martin de Jouhanneau).

Emplacement Holagray

L'emplacement ayant sa façade au n° 40 du Boule-

vard de la plage s'étendait sur 2.998 m² avec 23 mètres sur le rivage et autant sur la «route des établissements». Il se retrouve actuellement dans ses mêmes confrontations et superficie.

Il avait été vendu le 13 novembre 1864 à un M. Jean Nicolas Holagray de Bordeaux. Le prix du mètre était passé à 2 frs. L'intérêt de cette vente est de montrer par la description des confrontations que le futur boulevard desservait déjà deux établissements de bains. On va y revenir.

L'établissement de bains Soulan

Villa «les Roses» puis «La Tosca/Hurlevent». Du 46 Boulevard de la Plage jusqu'au Bassin s'étendait au siècle dernier l'emplacement du premier hôtel ou Etablissement de bains de Taussat.

Son histoire est révélatrice des intentions des de Courcy et des moyens mis en œuvre pour créer à Taussat une station balnéaire.

On a vu que, d'après l'article de Dejean de 1858, il existait déjà à Taussat un premier établissement de bains. Ce fut une création de Courcy, mais la famille était dans l'impossibilité de pousser son effort. Ils trouvèrent à Bordeaux un hôtelier qui accepta de se lancer dans l'aventure.

Le 27 août 1863, quelques jours après la vente à Viriot (Péire), Ernest de Courcy et sa mère vendaient un quatrième terrain sur la plage avec la ferme intention d'y voir construire un «établissement de bains».

Le terrain vendu avait une façade sur la mer de trente mètres et une surface d'environ 3.000 m². En fait, cette surface était de 3.656 m² d'après les reventes successives. Ses confrontations allaient rester immuables pendant plus de quarante ans.

L'acheteur était M. Manuel Félix Paul Soulan, maître d'hôtel à Bordeaux, place Richelieu.

M. Soulan s'engageait à «construire sur partie du ter-

rain un établissement de bains dans le genre de celui que M. de Courcy a fait construire lui-même sur une autre parcelle qui lui appartient. Cet établissement devra contenir au moins quatorze lits et sera ouvert au plus tard le 15 mai 1865».

Ce texte confirme ainsi que l'établissement de 1857 avait bien été construit et géré par les de Courcy eux-mêmes.

Le désir des de Courcy de voir s'ouvrir un autre hôtel était tel qu'ils consentirent des conditions de vente très étonnantes sinon irrégulières.

L'acte de vente ne stipulait aucun prix de vente. Ce qui est assurément une clause de nullité puisque le code exige un accord sur la chose et sur le prix. Tout au plus, il était exigé, sous peine de nullité, que l'établissement soit construit avant la saison balnéaire de 1865. Cependant, et de manière aussi extravagante, les de Courcy firent prendre une hypothèque le 7 septembre pour garantir l'obligation de construire. En plus, Soulan avait acheté le même jour un terrain tout proche de 600 m² pour le prix de 240 frs avec obligation d'y construire des écuries. En janvier suivant, Soulan régla les 240 frs et l'hypothèque fut levée à due concurrence. Bien que cette hypothèque ne fut assortie d'aucune créance ou engagement financier, elle resta inscrite encore cinq ans et les de Courcy ne reçurent pas un seul sou sur leur vente des 3.656 m² de terrain. On va voir pourquoi.

M. Soulan exécuta son engagement. Le nouvel établissement avait 11 pièces ; de petites constructions en planches y étaient adossées et servaient, l'une de chai à vin, les deux autres de cabinets d'aisance. Le terrain fut boisé en pins, arbres fruitiers ; on creusa un puits ; on établit des «cabanes de bains». Pour tenir son engagement, M. Soulan s'était beaucoup endetté mais il décédait prématurément.

Les créanciers étaient MM. Meunier de Paris. Ils firent déclarer la faillite contre Catherine Doux ou Douste,

veuve Soulan, par le Tribunal de Commerce de Bordeaux le 1^{er} octobre 1867.

Le domaine Soulan de Taussat fut vendu aux enchères le 4 juin 1868 pour le prix de 8.099 F et MM. Meunier furent déclarés adjudicataires.

Entre temps, les de Courcy firent connaître leur exigence de maintenir l'inscription hypothécaire. Ils furent déboutés et l'inscription qu'ils avaient fait prendre fut radiée. Le prix incertain de la vente à Soulan fut perdu.

Les Meunier, devenus accidentellement propriétaires à Taussat, ne firent qu'un passage de quelques années.

Période Bénédic (1874-1882)

L'ancienne propriété Soulan fut revendue le 19 février 1874 à M. Joseph Hypolite Bénédic, agent de change à Bordeaux, pour le prix de 13.000 frs (not. Labayle de Bordeaux).

Période Henri Cambois (1882-1886)

Le 25 mai 1882, M. Bénédic, alors rentier, et son épouse revendaient leur maison de Taussat alors appelée «Louise» à Pierre Antoine Henri Cambois, rentier, habitant Taussat depuis peu d'années, et à son épouse Octavie Schlafer pour le prix de 18.000 frs dont 14.000 pour les immeubles et 4.000 pour les meubles. Achat payé comptant (not. Cousteau d'Audenge).

Henri Cambois fut un notable de Taussat. Il spécula dans plusieurs opérations immobilières et ce fut le cas de la villa «Louise» qu'il revendit quatre ans plus tard avec un bénéfice substantiel.

Il décédait à Bordeaux le 20 avril 1897 âgé de 45 ans. Les de Courcy donnèrent son nom à la rue qui partait de sa propriété pour se diriger vers le nord (actuelle rue Hurlevent et son prolongement rue Cantegrit).

Période Charles Pirlot (1886-1903)

Lui aussi fut un notable de son époque. Il acheta la

villa «Louise» le 15 mars 1886 (Landouard not. de Castelnau) pour le prix toujours en hausse de 30.000 frs dont 1.020 pour le mobilier. Il se maria à Lanton en 1893 à Esther Block et décédait à Bordeaux le 6 septembre 1912.

Période Cumenge «La Tosca» (1903-1942)

A l'exception peut-être de Pirlot, les propriétaires successifs des anciens établissements de bain furent des spéculateurs. Avec les Cumenge, il en fut tout autrement. Leur importance sociale, leur notoriété marquèrent pendant près de quarante ans la vie de la cité.



"La Tosca", chalet des Cumenge, actuellement "Hurlevent"

Charles Pirlot revendit sa propriété «Les Roses» le 27 juin 1903 (Alcime Labat not. d'Audenge) à M. Germain Cumenge alors Procureur de la République à Bordeaux pour le prix (en baisse !) de 22.500 frs. Rien n'avait changé dans l'importance et les confrontations des terrains depuis 1863.

M. Cumenge fit raser la villa «Les Roses» et construire à la place une très belle maison de style italien typique dont il existe d'autres modèles, à Arcachon par exemple. Il l'appela «La Tosca».

Or, le terrain disponible était une longue bande de

plus de cent mètres de la plage à la route et de trente mètres de large seulement. «La Tosca» fut construite tout près de la limite sud du terrain (Allée Saint Henri prolongée).

Entre les propriétés «Tosca» et «Bagatelle» existait sur la plage un vaste espace disponible qui aurait pu devenir une des trois places de Taussat sur la plage. Les de Courcy décidèrent de vendre ce terrain aux riverains. Le 2 novembre 1911, M. Rousseau, propriétaire de «Bagatelle», acheta les 1511 m² du côté nord et M. Cumenge acheta la partie sud. Entre les deux propriétés ne subsiste plus qu'un très étroit chemin, «Rue du Bassin».

Puis M. Cumenge fit d'autres acquisitions de terrains voisins, construisit une sinon deux maisons qui furent plus tard revendues par son fils.

M. Germain Cumenge réussit brillamment sa carrière. Devenu Procureur Général d'Orléans, il termina dans les fonctions de Premier Président de Cour d'appel. Il décédait à Bordeaux le 28 janvier 1937, âgé de 80 ans. Son fils Jean-Paul, qui avait choisi la carrière préfectorale, lui succéda. Il fut préfet d'Alger.

Les Cumenge ont laissé le souvenir de grands personnages.

Après les Cumenge

Depuis les Cumenge, la «Tosca» passa à la famille Sainte Marie de Bordeaux (5 septembre 1941) et enfin à Mme et M. Bardon, le regretté maire de Lanton.

Bagatelle

Le nom de Bagatelle est, pour les initiés, associé à celui de Toulouse-Lautrec.

Le 18 Août 1884, l'abbé de Courcy vendit 1626 m² de terrain situés sur la plage à M. Arlé, négociant à Bordeaux, qui construisit la villa «Bagatelle» l'année suivante. Beaucoup plus importante que les premières constructions des

débuts de Taussat, mais beaucoup moins grandiose que les deux magnifiques demeures qui l'encadrent, la villa «La Tosca»/«Hurlevent» et le château, «Bagatelle» a conservé dans l'ensemble sa configuration d'origine.



La villa "Bagatelle"

En 1891, Bagatelle passe à M. Louis Fabre, magistrat d'outre mer.

En 1905, M. Rousseau, ingénieur chimiste, en est le propriétaire. Il agrandit sa propriété en achetant le 4 novembre 1911 le terrain voisin de 1517 m², soit 20 mètres sur la plage et 74 mètres sur toute la profondeur. Un étroit chemin de 3 mètres sépare Bagatelle et Tosca.

M. Rousseau avait le goût des choses du Moyen Age. En limite de sa propriété, côté plage, il fit édifier une singulière construction en ciment, de style gothique avec terrasse. Il l'appela «Le vieux cloître».

M. Fabre était l'ami de Toulouse-Lautrec. Chaque année, le peintre passait à Taussat les deux mois d'été. Il se plaisait à Taussat et revint six années consécutives, de

1895 à 1901. La crise de paralysie dont il allait mourir le saisit à Taussat fin août ; il décédait quelques jours plus tard à Malromé.

René Labat, propriétaire de «Bagatelle» depuis 1935, a consacré à Toulouse-Lautrec un court article dans le Bulletin municipal de Lanton, reproduit en annexe.

René Labat avait brillé dans sa jeunesse sportive ; notamment, il fut champion de France de saut en hauteur avec son frère André et participa à plusieurs compétitions internationales d'athlétisme. Il devint une personnalité gabonnaise : Président du syndicat forestier, du Tribunal de Commerce. Il prit sa retraite en 1960 et se retira à «Bagatelle», se consacra à d'innombrables activités publiques ou privées tels le conseil municipal ou le Syndicat d'initiative que son père avait créé. Il est décédé à Paris en mars 1970.

Les deux chalets d'Emile Péreire

Déjà propriétaire de milliers d'hectares de landes à Lanton (1852/1853) dans le domaine de Marcheprime et de centaines d'hectares de dune à Bernet (Arcachon) en



La maison Péreire avec ses deux pavillons de bains

plein démarrage des travaux de la Ville d'hiver (1862), Emile Péreire s'intéressa aussi à Taussat. Il fut même le seul personnage de cette importance qui, à cette époque et même plus tard, investit quelques capitaux dans la nouvelle station balnéaire.

Comme pour Arcachon, Emile Péreire choisit un intermédiaire moins voyant que lui, son homme d'affaires et «garde général» Pierre Victor Viriot de Marcheprime.

Le 9 août 1863, Mme de Courcy et son fils Ernest vendirent à Pierre Viriot deux «emplacements» à Taussat-Ville situés en bordure du Bassin, tous deux identiques, de 2.760 m² chacun, de 40 mètres sur le rivage et de 69 mètres de profondeur avec engagement de construire deux chalets dans l'année. Prix de 1 fr le m² (not. Duboscq de Bordeaux, 3E 34.783, le même notaire qui procédait alors aux ventes de Belfort)

Ces deux terrains sont identifiables soit par les confrontations indiquées soit par les transactions ultérieures dont ils furent l'objet. Le premier terrain est celui qui est occupé actuellement par la colonie Bettanie, l'autre est la partie sud de l'autre colonie «Ufoval», rue Toulouse-Lautrec.

M. Viriot avait choisi ces terrains sur les dunes de la côte les plus élevées, ce qui devait sans doute valoriser les futures constructions.

M. Viriot construisit immédiatement le premier chalet et se disposait à élever le second lorsqu'il revendit l'ensemble à M. Péreire.

Le 17 Juillet 1864, par acte passé à Paris chez Fould notaire, Pierre Viriot céda :

- un domaine aménagé, de 16 ha, dans la lande d'Audenge au Castéra,
- un autre grand domaine de 35 ha à Cassy (au Renet),
- les deux propriétés de Taussat.

Sur le premier emplacement, une grosse maison était déjà debout avec ses 15 chambres dont 3 à l'étage, une mar-

quise, deux pavillons octogonaux sur la plage, écuries, remises, grenier.

Sur le second terrain à l'angle de l'allée de la chapelle, les matériaux étaient déjà sur place. Ce second chalet disparut lors de la construction de l'actuel «Château».



La maison Péreire, actuellement "Béthanie" (façade est)

La grande maison de 15 chambres n'était certainement pas destinée à loger M. Péreire et M. Viriot, mais plutôt destinée à devenir un «établissement» de bains avec ses commodités : écuries, ses deux pavillons de bains sur la plage qui devaient survivre jusqu'à notre époque et qui étaient parfaitement déplaisants.

Cet ensemble immobilier était évalué 69.000 F.

Emile Péreire, sa société, sa famille conservèrent les chalets plus de trente ans. La grande maison fut vendue le 25 février 1896 à M. Pierre Paul Boubée, négociant bordelais. L'acte de vente établi par Claverie, notaire de Bordeaux, contient une bizarrerie. Il était signé par M. Le Blaye, docteur en médecine, mandataire de M. Péreire fils. Il vendit le terrain pour la somme de 12.000 F. (c'était une

belle plus value par rapport à 1864) et il vendit en plus et en son propre nom la maison pour le prix de 6.000 F., en précisant qu'il avait fait construire cette maison avec ses propres matériaux ! Affirmation contradictoire avec les termes de la vente de 1864. Cette jonglerie juridico-financière reste inexpliquée.

M. Boubée baptisa sa maison «Valparaiso» ; il fut pendant plus de trente ans une personnalité taussatoise.

En 1949, la congrégation des sœurs de Saint Joseph achetait la maison devenue «Bettanie». Elle devint une annexe de la colonie «aérium Stella Maris». Enfin, les sœurs louèrent les deux établissements à l'ADAPEI (Association des amis et parents d'enfants inadaptés de la Gironde).

Le second chalet Péreire, sur l'allée de la Chapelle, avait été vendu 25 ans plus tôt. Le 30 Octobre 1871, Alphonse Boquet, régisseur du domaine Péreire dûment mandaté, vendit cette maison à M. Alexandre Porteceny, rentier, habitant Taussat (not. Hostein de Belin). La maison avait un premier étage, 9 chambres, écurie, remise et pavillon de bains sur la plage.

Le prix de vente était de 7.000 F. dont 2.500 comptant.

L'acte contient une mention marginale singulière sinon extravagante, assez dans le style des opérations Péreire. L'acquéreur devait prendre une assurance pour cette maison d'un montant de 16.000 frs !

Peu d'années plus tard, la maison passait aux frères Torre qui étaient encore très jeunes et étaient dentistes à Bordeaux. Cette maison n'était pas leur domicile. Elle fut démolie après 1900 afin de permettre la construction de «Aspeyta», le château Torre.

M. Porteceny était un spéculateur ; il avait acheté à crédit dans l'espoir d'une plus-value rapide. Il revendit en effet le chalet le 15 janvier 1875 à M. Dussacq de Bordeaux, ancien directeur de forges, pour le prix de 7.575 F. seulement. Dussacq régla le solde de la vente précédente (Martin not. de Bordeaux).

Le vrai spéculateur ne fut pas Porteceny mais M. Dussacq qui fit une belle affaire en revendant le 29 mai 1880 pour le prix de 12.500 F dont 2.690 de mobilier.

Le chalet passa ainsi aux frères de Gastañazatorre qui en firent leur résidence d'été.

Lorsque ces frères prirent leur retraite de chirurgiens dentistes, ils firent démolir le chalet et construire à sa place un étonnant château de pierre blanche tout au début du siècle suivant.

Le souvenir d'Emile Péreire disparut de Taussat.

Le château de Taussat ou Château «de Gastañazatorre» ou UFOVAL

Sur l'emplacement de l'ex chalet Péreire, à l'extrémité de l'allée Toulouse-Lautrec, à la droite sur la plage s'élève l'ensemble architectural actuellement occupé par la colonie de vacances «UFOVAL».

Il porta longtemps le nom de ceux qui le construisirent vers 1902/1906, «Château Torre» comme on disait alors plutôt que «de Gastañazatorre», ce qui eut été imprononçable.

Qui étaient donc ces MM. Torre et comment ont-ils édifié leur demeure ?

Un tel nom basque espagnol ne pouvait que provoquer des anomalies de prononciation et de rédaction dans les actes d'état civil.

En 1867, M. Grégoire Ignace de Gastañazatorre, père et chirurgien dentiste à Bordeaux, s'avisa que son acte de mariage et les actes de naissance de ses trois fils devaient être rectifiés. A sa demande et à celle de son fils aîné, les deux autres étant encore mineurs, le tribunal civil de Bordeaux jugea le 17 septembre 1867 que le nom de famille devait être écrit comme ci-dessus avec un «de» et avec une tilde sur le «n» en sorte que la bonne prononciation soit espagnole et non française «de Gastaniazatorre».



Le château vers 1920-1930 (façade sud)

M. Torre présenta son acte de naissance du 6 août 1793 à Aspeytia en province de Guipuzcoa près de Saint-Sébastien. Sa mère appelée Marie Girot devait être française.

Le tribunal fit rectifier l'acte de mariage du 5 février 1834 de M.Torre avec Thérèse Alida Ripamonti de Bor-

deaux ; elle n'avait plus son père mais encore sa mère et deux frères.

Les actes de naissance des trois enfants furent aussi rectifiés :

- Emmanuel, né le 22 août 1844 (décédé à Taussat le 17 février 1907),
- Dominique Gabriel, né le 8 janvier 1847 (décédé à Taussat le 2 mai 1926),
- Etienne Lucien, né le 8 mai 1854, qui devait décéder en 1885 avant sa mère.

Ces trois frères furent chirurgiens dentistes comme leur père et installés à Bordeaux rue Lafaurie de Montbadon.



Le château en 1990 (côté sud)

En fin de siècle, les frères Torre décidèrent d'agrandir leur propriété. Ils achetèrent plusieurs terrains voisins dont, sur la plage, celui où fut édifiée la villa «Kermorvan» et en arrière plan l'acquisition la plus importante fut la maison et terrains «Villesuzanne».

M. Nicolas de Villesuzanne fut aussi un des premiers habitants et notables de Taussat. Le 17 août 1874, les de Courcy lui vendirent un grand terrain de 3.283 m² situé entre les allées actuelles Toulouse-Lautrec, Isabelle et Marguerite. Il acheta deux autres terrains contigus et construisit une maison assez importante qui est toujours debout.

M. de Villesuzanne décédait à Taussat le 8 juin 1895. Par testament, il distribua magnanimement à des amis les trois-quarts de son patrimoine évalué 80.000 F. ; il avait désigné comme héritière sa cousine et filleule Catherine de Villesuzanne, épouse de M. Jean Joseph Boucher de la Tour de Roch, de Talence. Cette dame vendit son héritage le 22 août 1899 à Emmanuel Torre pour le prix de 22.000 frs, soit la maison et 3.436 m² de terrain.

Quelques mois plus tôt, le 17 février 1898, Jean Charles Joseph d'Elloy, alors fonctionnaire des services financiers du Tonkin, avec le consentement de son épouse et du général son père, vendait à Emmanuel Torre une parcelle de fonds en taillis, chênes et pins de 31 ha et une autre parcelle en marais et prairie au lieu de Fontainevieille de 1,05 ha, le tout pour 25.000 frs.

Cette forêt provenait de la donation du 25 août 1898.

Cette grande forêt, située entre le Bassin et la route d'Arès, en limite de la forêt de Mauret, était «la forêt de Taussat». Tout au moins, c'est ainsi qu'elle apparaissait aux yeux des habitants ou estivants qui ignoraient les zones boisées à l'Est de la route départementale. Pendant plus de 70 ans, elle fut le charme de Taussat.

Après les décès de ses deux frères disparus sans descendance, Gabriel de Gastarnazatorre devint seul propriétaire des maisons et terrain qu'ils avaient rassemblés à Taussat.

Il établit un testament olographe le 20 avril 1922 qui fut déposé aux minutes de M^e Alcime Labat, notaire, qui allait être son exécuteur testamentaire. M. Torre survécut

quatre ans encore. Il décédait dans sa maison «Aspeytia» à Taussat le 21 mai 1926 âgé de 79 ans.

Sa succession fut une des plus importantes enregistrées au bureau d'Audenge et, très probablement, elle fut une surprise.

Le patrimoine immobilier de M. Torre se limitait au périmètre des propriétés et bâtiments de Taussat en bordure du Bassin :

- «Aspeytia», c'est-à-dire la château et ses monumentales dépendances,
- le chalet «Villesuzanne»,
- le chalet «Kermorvan».

Cet ensemble était déclaré au fisc, le 15 novembre 1926, pour une valeur de 400.000 frs.

Et il n'y avait pas de forêt de Taussat car M. Torre en avait disposé avant même d'établir son testament. Le 27 juin 1920, M. Torre avait vendu la nue propriété de ses 33 ha à Joseph Champ, son jardinier, dont l'épouse était aussi au service du château. Cette vente était basée sur un prix de 79.000 frs. M. Torre s'était réservé explicitement l'usufruit constitué par des coupes de bois et la production de résine.

Il s'agissait d'une donation déguisée ainsi que le receveur de l'enregistrement l'avait noté en marge de la déclaration de novembre 1926. Une telle fausse vente était destinée à tourner les droits de donation très élevés en faveur des tiers.

Longtemps, les gens de Taussat dirent, à juste raison, que M. Champ avait hérité de M. Torre.

L'inventaire des valeurs mobilières et des titres fit apparaître la nature et l'importance de la fortune de M. Torre. On trouva ainsi :

- dans la maison louée à Bordeaux un mobilier évalué 12.000 F,
- dans la maison de Taussat un mobilier évalué 23.000 F,

- des liquidités en banque pour 183.000 F.

L'inventaire des titres, des obligations essentiellement, était énorme. Le total de ces valeurs mobilières était valorisé selon les cours de bourse à 1.290.000 F.

M. Torre légua 340.000 F. à cinq personnes dont 8.000 F. à Joseph Champ et son épouse qui les refusèrent et à une autre domestique ; Mme Andrée Worth de Bordeaux, célibataire, était gratifiée de 300.000 F ; on ignore les liens affectifs de M. Torre et de Mlle Worth.

M. Torre choisit pour légataire universelle sa cousine germaine Mlle Suzanne Ripamonti, professeur de musique à Bordeaux qui ne reçut qu'une faible part de l'héritage car le fisc préleva près d'un million de francs de droits de succession.

Cette vieille demoiselle n'était pas en état de conserver «Aspeytia» et ses lourdes charges. Elle vendit cette propriété à M. Lafon de Bordeaux.

De son côté, la famille Champ conserva longtemps le bois de Taussat. En 1970, M. Roger Beliard, entrepreneur de travaux publics, acheta la propriété Champ, la lotit en grande partie, conserva quelques hectares en l'état et creusa le port de plaisance sur les parties marécageuses de la côte. Le pire était à craindre. Ce fut une belle réussite.

ILS ONT AUSSI AIMÉ TAUSSAT

A l'époque où «les étrangers de distinction» comme on disait alors affluaient à Arcachon, attirés par le prestige et les agréments de la ville, Taussat n'était encore rien ou pas grand chose. La presse régionale de l'époque publiait régulièrement les listes des nouveaux estivants. Taussat était évidemment ignoré.

Cependant, Taussat eut aussi dès ses origines pas mal d'«étrangers de distinction» venus du milieu de la petite aristocratie bordelaise. Parfois leurs noms sont restés dans les documents notariés de l'époque, souvent leur nom a survécu dans les souvenirs et traditions locales.

Familles de l'aristocratie du 19^e siècle.

Nous imaginons que les personnages dont les noms suivent sont bien d'origine aristocratique. Mais ce n'est pas certain du tout.

- Les de Courcy et d'Elloy,
- Les de Gil de Bordeaux, apparentés aux anciennes familles parlementaires du 18^e siècle,
- Bretif de Reverdy,
- de Villesuzanne,
- de Gastañazatorre (noblesse basque ?),
- Montalembert,
- de Sarrau

et quelques autres.

Montalembert. Le chalet «Montalembert», situé à l'angle de l'avenue Guy Célérier et de la rue St Henri, a disparu en 1958 lorsque, à sa place, fut construit un magasin de grande surface.

Le célèbre Montalembert, chef du parti catholique, n'est pour rien dans le nom du chalet. Il est celui d'un membre éloigné de sa famille : Gustave Athénais Marquis Tryon de Montalembert d'Españvilliers. Ce personnage très peu fortuné était venu chercher à Taussat une existence paisible et modeste. Il était veuf et très âgé. En mai 1889, il avait loué pour 9 ans et pour 300 F par an le chalet de Joly d'Audenge. Le marquis décédait le 12 octobre 1890 âgé de 83 ans. Son héritage était dérisoire.

Son nom est resté jusqu'à la vente que je fis de ce chalet en 1957.

de Sarrau. Le comte Aurélien de Sarrau s'est illustré par les fouilles qu'il entreprit à Andernos pour dégager la «basilique» gallo romaine (1905).

Il habitait Taussat, villa «Lamartine», une modeste maison de pêcheurs, avec femme et enfants (1898). Bien avant lui vinrent son parent le comte de Sarrau de Boynet,

son épouse et leur jeune fils qui décédait au cours de leur séjour le 18 août 1876, âgé d'un an.

D'autres encore

- **Caruso**, la veuve du célèbre tenor italien passa une saison à Taussat en 1928.
- **Emile Gentil**, le célèbre explorateur, aurait séjourné à Taussat.
- **Mauriac**. Il est tout à fait probable que François Mauriac soit venu chez sa sœur et son beau-frère le docteur Fieux. Il a très peu parlé du Bassin et apparemment pas de Taussat. Il écrivit toutefois *Souvenirs d'Arcachon*.
- **Cantegril** fut un peintre paysagiste qui donna des paysages de la côte une vision personnelle réaliste. Il vécut à Taussat, fut un personnage pittoresque, s'illustra par ses peintures et décéda en octobre 1912 dans la maison qu'il avait construite, «l'Orée du bois».
- **Dr Charles Perrens**. La famille Perrens fut une des plus fidèles de Taussat. Bien qu'ils ne fussent pas propriétaires de villa, ils ont toujours été une des plus vieilles familles du lieu pendant trois quarts de siècle.

On ne saurait terminer cette revue sans évoquer les noms de Guy Célérier et Ginette Marois dont les deux principales rues portent les noms. Tous deux, alors qu'ils avaient vingt ans à peine, ont été victimes de leurs actions dans la Résistance.

Pierre LABAT

Remerciements

Je remercie tous ceux qui ont bien voulu m'apporter leur concours dans la recherche des origines et de l'évolution de la station balnéaire de Taussat et plus spécialement :

- Mme Bardon («La Tosca-Hurlevent»)
- M. Pierre Cavart (Maison de Gil, la première maison de Taussat)
- Mme Annie Chenel-Labat (Bagatelle)
- Mme Jacques de Courcy
- M. Dartiailh (Villa Ste Marcelle, ex Dr Verdelet)
- M. Mazurien (villa en ciment. Maison de retraite «Tamaris»)
- Mme Rager, qui détient les archives de M. Lambert son père ; construction de la nouvelle église St Louis)
- Sœur Marie Solange de la Congrégation Saint Joseph (Etablissements «Stella Maris» et «Bettanie»)
- le secrétariat de l'archevêché
- le secrétariat de la mairie de Lanton et particulièrement Mme Russe, Secrétaire Général
- le secrétariat de la mairie d'Andernos.

ANNEXE

TOULOUSE-LAUTREC A TAUSSAT

par R. Labat

Henri de Toulouse-Lautrec fut un habitué de Taussat durant les six dernières années de sa vie.

Chaque été, de 1895 à 1901, il passait environ deux mois chez ses amis Fabre qui habitaient la villa "Bagatelle" au bord de la plage.

Atteint d'une attaque de paralysie le 20 août 1901, sa mère, la comtesse de Toulouse-Lautrec, vint le chercher

immédiatement pour l'amener à Malrome où il mourût le 9 septembre suivant, à l'âge de trente-sept ans.

Pour venir à Taussat, il préférait souvent la voie maritime au voyage par chemin de fer. Sur un des paquebots faisant la ligne du Maroc ou de l'Afrique noire, il embarquait au Havre et descendait à Bordeaux... quand il ne continuait pas jusqu'à Lisbonne pour suivre une jolie barmaid ou une belle passagère de cabine, pour les croquer... avec sa palette ou son crayon, bien entendu.

De Bordeaux à Taussat par train, reçu à notre petite gare (toujours la même) par ses amis Fabre (magistrat à Madagascar), Viaud, Lesclide et d'autres Bordelais connus, il débarquait une valise à la main, spécialement faite pour lui, en tissu orné de macramé, en forme de saucisson, sans profondeur, toute en longueur, qu'il portait sans qu'elle traînât par terre.

Il arrivait toujours seul, ayant laissé à Paris ses modèles dégingandés, ses clowns, ses danseuses du Moulin-Rouge.

Il peut paraître paradoxal, à priori, que ce "nain génial" (ainsi qualifié par François Mauriac), ait éprouvé le besoin impérieux, chaque année, de quitter la capitale, le milieu de luxe frelaté et de bamboche, qui lui donnaient les éléments de son génie cruel, pour venir à Taussat qui se trouvait à l'opposé, on peut le penser, des impératifs de sa vie artistique hors série.

Comme d'autres, Lautrec venait chercher et trouvait à Taussat ce qui manquait à son âme inquiète et tourmentée qui souffrait intérieurement de sa déchéance et se raillait elle-même et sans pitié, de ses tares physiques (voir ses dessins de lui-même).

Indifférent aux paysages qu'il n'a jamais peints, il goûtait, et l'a dit, la douceur du climat, la sérénité, la simplicité, le calme du pays et la gentillesse des habitants à son égard ; et Taussat la connaissait bien, sans avoir soupçonné à sa valeur son immense talent.

Les "anciens", pour ne pas dire les "vieux", n'ont pas oublié sa démarche claudicante, ses jambes de nabot, sa grosse tête aux lèvres lippues et suintantes, mais aussi son regard aigu et suprêmement intelligent, derrière des lorgnons à cordonnet.

Certes, sa venue, chaque année, provoquait dans notre petite station, quelques remous, de par ses incartades insolites, ses boutades à l'emporte-pièce, ses croquis, ses dessins impitoyables, pour la plupart, actuellement perdus.

Des voisins de l'Hôtel de la Forêt étaient réveillés, souvent la nuit ou très tôt le matin, par le cri qu'il poussait : "Eloïse, un Pernod !".

Un ami, un habitant de la commune, ou M. le curé lui-même, pouvait reconnaître sa caricature, le matin, à "l'heure de la cloche" sur la porte en bois peint de l'ancienne et charmante chapelle, hélas disparue.

Des marins (à vous Zacharie !), des parqueurs, pourraient se souvenir de son goéland apprivoisé dans le jardin de Bagatelle, et surtout, revoir en pensée ce gnome affreux, dévêtu et plongeant (il était très bon nageur) d'une pinasse, dans le chenal du port, retour d'Arcachon ou y allant.

Lautrec n'est plus. Son œuvre artistique incomparable demeure et Taussat n'a pas oublié ce météore extravagant et génial.

Il y a quelques années, le Conseil municipal de la commune s'est honoré en donnant le nom d'«allée Toulouse-Lautrec» à l'artère du vieux Taussat qui va de la chapelle à la plage.

LA BRIGADE MARINE D'EXTREME-ORIENT A ARCACHON

- 1945 -

*«On n'écrit pas seulement pour raconter,
mais aussi pour témoigner».*

Quintilien

PRÉSENTATION

En avant-propos de son livre *Les fusiliers-marins en Indochine*, l'amiral Killian cite l'amiral Ronarch, Commandant de la Brigade des fusiliers-marins qui s'illustra à Dixmude en 1914 :

«Je connais bien le dévouement des marins, de leurs officiers et de leurs officiers-mariniers. Je connais aussi leur endurance aux fatigues, à la misère, aux privations de toutes sortes.

«Je connais enfin leur aptitude à se débrouiller seuls avec peu de moyens.

«Dès lors, je pars, l'esprit tranquille sur ce que la Brigade peut faire, à condition qu'on ne lui demande pas de manœuvres difficiles pour lesquelles le plus embarrassé serait certainement le chef...».

Trente ans plus tard, en Indochine, la B.M.E.O. s'est montrée fidèle à la tradition.

I) UNE NAISSANCE DE CIRCONSTANCE

Septembre 1944, à peine réinstallé à Paris, l'Etat-Major général de la Défense nationale (Général Juin) décide (décision n° 10 DN-IP-T/S du 14 septembre 1944), sur instructions du gouvernement provisoire de la République, la création d'un CORPS EXPEDITIONNAIRE FRANÇAIS D'EXTRÊME-ORIENT (C.E.F.E.O.) fort de 75.000 hommes sous le commandement du Général Blaizot, et comprenant :

- Le CORPS LEGER D'INTERVENTION (C.L.I.) du Lieutenant-Colonel Huard, en cours de constitution aux Indes.
- La 1^{ère} D.C.E.O. (DIVISION COLONIALE D'EXTRÊME-ORIENT) sous les ordres du Général Nyo, du type «Marines U.S.», soit 25.500 hommes, destinée au Pacifique (DM.982 de EMGG1 du 16 novembre 1944). Cette division doit comprendre une «Compagnie de reconnaissance de plages» formée de fusiliers-marins, sous les ordres du Lieutenant de Vaisseau Merlet.
- La 2^e D.C.E.O., Général Astier de Vilatte, de type anglais, à 3 brigades, dont une de fusiliers-marins type «South-Africa», pour le front de Birmanie et donc à spécialiser dans la guerre de jungle.
- La BRIGADE COLONIALE D'EXTRÊME-ORIENT, 8.000 hommes en cours de réunion à Madagascar, sous les ordres du Général Bourgund.

Les premiers éléments de la 1^{ère} D.C.E.O. sont aussitôt réunis dans les Camps du Sud-Est-région de Fréjus, en provenance de la 10^e D.I.C. dissoute en juillet en Algérie, faute d'armement américain. Les 16^e et 18^e R.T.S. sont transférés en France au début de l'hiver et combattront sur le front des Alpes.

La 2^e D.C.E.O. n'existera que sur le papier, malgré sa constitution officielle (DM.1774 - EMGG1 du 27 décembre 1944). Début 1945, ses premiers éléments commencent à être réunis en XVII^e et XVIII^e régions (Toulouse et Bordeaux) et sont affectés aux F.F.O. (FORCES FRANÇAISES DE L'OUEST), dans les secteurs de Royan et de la Pointe

de Grave. La Brigade de marins prévue à son tableau d'effectifs va se constituer de façon autonome à Arcachon.

En définitive, la 1^e D.C.E.O. achèvera sa mise sur pied durant l'été 1945 et deviendra 3^e D.I.C., tandis que la 2^e D.C.E.O. sera dissoute le 15 juin 1945 et remplacée au sein du C.E.F.E.O. par la 9^e D.I.C. venue d'Allemagne.

La Marine est donc appelée à mettre sur pied une brigade de fusiliers-marins et ce, malgré l'effort considérable qu'elle doit fournir dans la guerre qui se poursuit contre l'Allemagne et pour reconstruire ses ports de guerre en Métropole complètement détruits. Avec une rapidité remarquable, l'opération est entreprise.

Un embryon d'Etat-Major est constitué rue Royale, à Paris, début novembre avec à sa tête le Capitaine de Frégate Jaubert, dont une grande partie de la carrière s'est déroulée en EXTRÊME-ORIENT, assisté des Commissaires Ladrage, Descombes et Salomon et des Lieutenants de Vaisseau Landrin, Joire-Noulens et Nougarede.

Il s'agit pour la brigade à constituer *«de trouver un endroit favorable à son rassemblement, d'organiser son recrutement, son instruction, puis son entraînement, après avoir trouvé le matériel nécessaire à son équipement, enfin et surtout, de lui donner une âme, une foi et l'ardeur indispensable à l'œuvre à accomplir»*⁽¹⁾.

En quatre étapes, la Brigade voit le jour :

Première étape : recherche d'un Cantonnement dans le Sud-Ouest, zone de rassemblement de la 2^e D.C.E.O., et en bordure de mer.

Le Commissaire de 1^{ère} classe Descombes est envoyé en mission du 11 au 21 novembre ; il rend compte le 24 novembre au Capitaine de Frégate Jaubert :

- Les ex-Camps allemands de Ondres et de Moliets, au nord de Bayonne, sont inutilisables.
- La B.A.N. d'Hourtin est en état, mais très proche du front de la Pointe de Grave.

- Par contre, le Camp de Naouas, à 5 km de Biscarrosse et à 50 km d'Arcachon est *«en excellent état et utilisable immédiatement»* ; il peut accueillir 1.500 à 2.000 hommes.
- A Arcachon, au Moulleau et au Pyla, les hôtels qui avaient été réquisitionnés par les Allemands sont inoccupés et en bon état. Eau, électricité, téléphone fonctionnent. A côté, des villas offrent des facilités pour loger l'Etat-Major. Les champs de mine existants, comme à Naouas, sont *«à peu près repérés»*.

Deuxième étape - Au reçu de ce rapport, décision est prise sur l'heure. Le Commissaire de 2^e classe Salomon reçoit mission, le 25 novembre, de réquisitionner, en contact avec la municipalité d'Arcachon (Colonel de Luze), hôtels et villas, pour pouvoir y loger un millier d'hommes et d'obtenir des Intendances militaire et maritime à Bordeaux tout le matériel nécessaire (lits, couvertures, habillement, matériels de cuisine et de bureau) ainsi que des véhicules, enfin de préparer le ravitaillement des effectifs attendus.

Troisième étape - Sans plus tarder, le 27 novembre, le Capitaine de Frégate Jaubert rend compte au C.E.M.G./Marine (objet, mise sur pied de la B.L.M.E.O.).

- La Brigade va être implantée à Arcachon et à Naouas.
- Le rassemblement des effectifs et leur instruction doivent se faire très rapidement, début janvier 1945, si l'on veut être prêt, en mars, date prévue de la mise à disposition des Anglais de la 2^e D.C.E.O. Or, *«six semaines d'instruction, c'est un délai très court»* et il faut ensuite prévoir 2 à 3 mois supplémentaires d'entraînement, avec armement définitif, sur le théâtre d'opérations, *«si l'on veut éviter d'énormes pertes en vies humaines»*.
- *«Un minimum de matériel d'instruction»* est nécessaire. Pour l'instant, tout manque, le front de l'Atlantique absorbe tous les moyens. *«Sous réserve d'une fourniture encore problématique d'armes anglaises, il serait sage de prévoir le rassemblement de quelques armes (une centaine de fusils) si on peut les trouver»* (!!). C'est dire l'état de pénurie existant.

Quatrième étape - C'est seulement le 16 décembre que la Circulaire Ministérielle n° A-344-EMG/3 entérine la constitution de la B.L.M.E.O.

«Objet : Constitution d'une Brigade légère de fusiliers-marins destinée à l'EXTREME-ORIENT.

1) Une brigade légère de fusiliers-marins destinée à faire partie des soutiens de la 2^e D.C.E.O. opérant en Asie sera mise sur pied.

2) Elle aura un effectif de 3.300 hommes et comprendra les unités suivantes :

- deux régiments de fusiliers-marins (3^e et 5^e R.F.M.),
- un bataillon lourd de mitrailleuses et engins,
- une compagnie anti-chars.

3) La Brigade se formera dans la région de Bordeaux à une date qui sera fixée ultérieurement.

*Pour le Ministre et par son ordre
Le Contre-Amiral Lemonnier
Chef d'Etat-Major général»*

Cet acte de naissance officiel de la brigade intervient plus d'un mois après que le petit Etat-Major constitué, rue Royale, ait déjà accompli un gros travail préparatoire.

A cette date du 16 décembre, rien n'existe : les effectifs ne sont pas réunis et le matériel d'instruction fait entièrement défaut. Aussi, le 23 décembre, le C.E.M.G./Marine informe-t-il le C.E.M.G./Défense Nationale (Général Juin) de cette situation ; tous les effectifs disponibles de la Marine sont engagés sur les fronts de combat et «d'autre part, la pénurie d'habillement limite les possibilités de réintégration d'anciens marins et de recrutement de jeunes engagés».

Il est rappelé que le programme d'armement de la 2^e D.C.E.O. subit un «important retard» ; aussi, le C.E.M.G./Marine prévoit-il que la brigade sera prête seulement le 1^{er} juin 1945 au lieu du 1^{er} mars.

En cette fin d'année 1944, dans un pays pillé par l'occupant et dévasté par la guerre, la Marine a bien du mal à réunir et armer 3.000 hommes. Il est vrai que «nos alliés» ne font rien pour nous aider dans ce domaine, et pour de bonnes raisons politiques.

Le 30 janvier 1945, la note n° 38-EMG/0/41.T.S destinée au ministre («prévisions d'envoi de Forces Navales en EXTREME-ORIENT») reconnaît qu'en ce qui concerne l'équipement de la B.L.M.E.O. et de la Compagnie de Reconnaissance à recevoir des alliés, «aucun résultat positif n'a été obtenu», à part une espérance de «cession de matériel d'instruction pour une Division type Marine».

Cette même note précise que seulement 15% de l'Etat-Major de la brigade et une centaine d'hommes sur 3.000 sont désignés. «La recherche des volontaires est en cours dans toutes les unités. Mais le rassemblement du personnel ne sera ordonné que lorsqu'on sera sûr que le matériel est en route pour assurer son armement».

Ainsi, après une création rapide, la formation de la Brigade prend, au début de 1945, un retard de trois mois, faute d'effectifs et de moyens matériels disponibles.

II) HIVER EN VILLE D'HIVER

Après quatre années de présence «feldgrau» désagréables, Arcachon va pouvoir accueillir avec allégresse un groupe important de «cols bleus et de pompons rouges», souvent très jeunes, venus se former et s'entraîner pour la guerre en EXTREME-ORIENT.

Courant décembre 1944, le Commissaire Salomon «débarque» en ville pour réquisitionner hôtels, villas et autres locaux disponibles nécessaires au cantonnement des effectifs attendus.

Un quartier de la Ville d'Hiver, entre le parc du Casino Mauresque et la pinède, en contrebas, dans l'angle des allées Carmen (aujourd'hui allée du Docteur Lalesque) et Corrigan, comprend les deux hôtels, Régina et Continental

(aujourd'hui l'Oasis, maison de retraite de la Banque de France), précédemment occupés par les Allemands.

A proximité immédiate se trouvent quatre grandes villas construites dans les années 1870-1880, à l'architecture pittoresque et aux toitures compliquées.

Les deux hôtels vont servir de casernements, chacun pour 200/300 hommes, logés à 4 puis à 6 par chambre à lits superposés. Comme le rappelle un ancien, «*Les occupants avaient bien dégradé les chambres, je dois reconnaître qu'ils nous avaient laissé un salon agréable et une salle de musique avec un bon piano de marque*» (au Régina). Cuisines et réfectoires sont vastes, mais la nourriture est «douteuse» selon certains souvenirs. Des salles de cours sont faciles à aménager.

La villa Navarra, grande bâtisse à 2 étages, allée Carmen, reçoit l'Etat-Major de la brigade, ou plus exactement le C.A.B.E.O. (Centre administratif de la Brigade d'EXTRÊME-ORIENT), dirigé par le Commissaire de 1^{ère} classe Landrange. En face, la villa Carmen et son annexe Carmencita sont affectées au logement des officiers, mais certains préféreront prendre chambre en ville chez l'habitant. Un peu plus loin, entre les deux hôtels, la villa Bianca est occupée par différents services du C.A.B.E.O.

La Marine met aussi la main, à 500 mètres en contrebas de la Ville d'Hiver, après le cimetière, sur le «Camp des Abatilles», 4 baraques en bois tout en longueur, érigées en 1938 pour accueillir les réfugiés espagnols, puis ceux de l'Est de la France à la déclaration de guerre et qui ont ensuite servi à la Wehrmacht et à l'Organisation TODT pour le logement des ouvriers construisant les blockhaus à l'entrée du Bassin, et de dépôt de matériels.

Ledit Camp des Abatilles vient d'être libéré de ses derniers occupants, 300 à 400 «collaborateurs» enfermés là et parfois brutalisés par leurs gardiens F.F.I. -dont une femme- qui auraient mieux fait de poursuivre les Allemands vers la Pointe de Grave. Jacques Ragot raconte dans son livre⁽²⁾ qu'un témoin «*vit casser des dents à coups de poing*

et brûler des parties sexuelles à la bougie». Une fille, enceinte d'un Allemand, fut si maltraitée qu'elle avorta. Des femmes furent classiquement tondues. Les tirailleurs nord-africains, libérés des camps de prisonniers de la région et qui remplacèrent les F.F.I. «*se montrèrent débonnaires*».

La brigade va utiliser ces baraques comme armurerie et dépôt des matériels, et même comme prison dans un ancien blockhaus au fond du camp, également comme casernement pour 200 hommes.

Au-delà du Camp des Abatilles, à côté du fronton de Pelote basque, l'hôtel Les Ecureuils est occupé par le Service de santé (médecin en chef Lebreton, médecins-capitaines Rondet et Collos).

La Brigade étend son emprise au Moulleau. Le Grand Hôtel du Moulleau reçoit le Service automobile. Son garage permet l'entretien d'un parc disparate de véhicules de récupération : camions Citroën P45, Renault, Ford, quelques GM-C et Jeeps.

Une école de conduite et de dépannage-auto fonctionnera par la suite dans un ancien sanatorium, également réquisitionné (lieu que les marins appelleront Kastrioti, du nom de la Fondation), près du lotissement Sica, avant d'arriver au Moulleau et en bordure de la forêt. Les cours, qui se renouvellent, durent un mois, par groupes de 20 marins qui s'entraînent sur les différents modèles de véhicules, en ville et sur route jusqu'à Facture.

Le Grand Hôtel hébergera par la suite les éléments qui formeront la 724^e Compagnie Marine de Réparations, puis la Compagnie commandée par le Lieutenant de Vaisseau Dalet, avant son départ, fin octobre 1945, pour Marseille.

Au Moulleau encore, en face du Grand Hôtel et donnant sur l'avenue Notre-Dame-des-Passes, la villa Kermaden, magnifique et vaste propriété à 3 étages, appartenant à la famille Gounouilhou (cette maison n'existe plus aujourd'hui ; à sa place a été construite la Résidence Front-de-Mer) deviendra le mess des officiers.

Un Foyer du Marin sera aussi ouvert en ville, boulevard de l'Océan, pas très loin de la Basilique Notre-Dame. L'assistante sociale, Mlle Pujols, se montrera dévouée pour rendre des petits services aux jeunes marins.

L'arrivée des marins à Arcachon, par petits groupes, durant les premiers mois de l'année 1945, et leur installation en Ville d'Hiver, se font dans la discrétion. La presse locale n'en parle pas, les Arcachonnais ont les yeux tournés vers la Pointe de Grave où combat le «BATAILLON d'ARCACHON» du Commandant Duchez, et ils pensent à leurs prisonniers et déportés.

La vie de garnison s'établit selon un processus bien classique.

Le soir, quand il y a «quartier libre» et en fin de semaine, on «descend à terre», par «bordée» comme à bord : vingt minutes à pied du Camp des Abatilles. En 1945, «l'avenue des Martyrs de la Résistance» qui longe le cimetière entre le camp et la place des Palmiers (aujourd'hui place Fleming) n'existait pas et il fallait traverser la pinède et ses fougères, avec un fort ensablement dans les bas.

Les marins «descendent» par les escaliers qui partent de la place Turenne et fréquentent, au coin du cours Desbief et de la rue Lucien Pinneberg, le Café-Restaurant «Le Petit Sauternais», lieu de rencontres également des pêcheurs du port.

Ailleurs, en ville, d'autres petits bars sont également appréciés comme «Chez Myriam», «Le Caveau», «Le Plantruel».

Le samedi soir, les marins peuvent se rendre au bal de «L'Olympia», à côté du Théâtre Municipal. Des anciens se souviennent également d'une salle de bal se trouvant derrière le Cinéma «L'Eden».

Donc Arcachon, endroit idéal pour réunir et instruire des marins. Comme le rappelle l'Amiral Killian⁽¹⁾, «son bassin favorisait l'instruction nautique, les plages qui le bordent, protégées de la grosse mer et de la houle, facilitaient

l'entraînement aux opérations amphibies, et les forêts des Landes, avec leurs dunes souvent très broussailleuses ou sablonneuses, étaient propices aux manœuvres d'infanterie».

La Marine apprécie la côte Aquitaine : à 50 km plus au sud, elle met sur pied un important centre de formation maritime à Mimizan. Plus proche, à Biscarrosse, le Camp de Naouas reçoit également des marins dont un certain nombre seront affectés à la brigade.

L'Armée aussi apprécie Arcachon. Le capitaine Bigeard, après ses exploits en Ariège, vient de créer, au Pyla, une école de cadres pour officiers F.F.I. «*en vue de l'homologation éventuelle de leur grade..., cela veut dire en éliminer un certain nombre*»⁽³⁾. Bigeard loge sa troupe à l'hôtel Haïtza et occupe pour lui la villa d'Annabella (où il fait venir Gaby). Entraînement para, exercices de débarquement en zodiacs au Cap-Ferret par tous les temps, marches jusqu'à 80 km de jour comme de nuit, rien ne manque au programme Bigeard. Les marins peuvent imiter.

A partir de mars, la «montée en puissance» de la brigade - selon le jargon militaire d'aujourd'hui - se fait régulièrement : «*le recrutement fut facile, aussi bien parmi les officiers avides de combattre et de se rendre utiles que parmi la jeunesse issue des maquis et les marins licenciés pendant la période d'armistice*»⁽¹⁾. L'esprit de corps est créé, la brigade adopte pour emblème un dragon très oriental à longue queue qu'elle peint sur le fronton du Camp des Abatilles et sur certains de ses véhicules, et choisit pour devise : «*Marine tient Empire*».

La Marine fait d'ailleurs la «PUB» appropriée qu'on peut relever dans les «supports de presse» de l'époque. «*Pour participer à la reconquête de l'Indochine, la Marine met sur pied une brigade de fusiliers-marins qui sera composée de volontaires qui, en raison des conditions de la guerre en Asie, devront être particulièrement robustes et résolus.*

Les jeunes gens des classes 1940 à 1946 (classe 1943 exceptée) non encore sous les drapeaux, désirant servir dans cette formation, peuvent contracter dans l'Armée de Mer,

soit un engagement de 2, 3, 4 ou 5 ans, soit un engagement pour la durée de la guerre, plus trois mois».

Les volontaires pour l'EXTRÊME-ORIENT qui arrivent ainsi à Arcachon passent une visite médicale sévère, par les soins du médecin-capitaine Rondet qui, se souvient un ancien, «*profondément humain, aimait à bavarder avec ses consultants, les interroger sur leur travail, leur famille, leurs joies et leurs peines*» ; il avait «*un mot gentil pour chacun*». Le Docteur était assisté de l'aumônier, le Père Foulon - comme la pâtisserie bien connue d'Arcachon - également très apprécié des marins.

Un groupement d'instruction dirigé par les Lieutenants de Vaisseau Bouvet de la Maisonneuve, Letemplier et Top - ce dernier, figure légendaire de la B.M.E.O. et futur commandant de l'Arcachonnaise en Cochinchine - prend en mains la formation militaire.

Des officiers marinières, parfois anciens comme le Maître Le Nahour qui avait fait campagne polaire avec Charcot sur le *Pourquoi Pas* et même pour trois d'entre eux de provenance F.N.F.L. (le Maître Principal Berruyer, le Premier-Maître Gontram et le Quartier-Maître Mangard), apportent leur expérience. Ils sont «*exigeants avec leurs hommes comme avec eux-mêmes, connaissant sur le bout du doigt leur métier de fusilier*», se rappelle un ancien.

Un «parcours du combattant» est aménagé dans la pinède, près du Camp des Abatilles et, un peu plus loin, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le lotissement de l'Etoile, un stand de tir est créé.

Au fur et à mesure des arrivées, les marins sont regroupés en sections, d'une trentaine d'hommes, ayant chacune à sa tête un Second-Maître aidé d'un Quartier-Maître. «*Ils nous enseignaient le maniement, le démontage, le nettoyage et le réglage des armes*». L'entraînement physique commence chaque jour par un bon «*décrassage*» à 6 h 30 du matin. Quelques moniteurs civils, appointés par la Marine, dirigent les séances de sport sur le terrain de pelote basque. La discipline est assez rude, il y a parfois des «*coups de gueule*» de la part des gradés. Et l'hiver aussi est rude,

comme souvent les hivers de guerre, il fait froid et il y a même de la neige.

Les marins sont équipés de battle-dress anglais, de chaussures, guêtres et casques américains avec, en plus, la tenue de sortie de habituelle. Détail vestimentaire : «*Nous portions tous à Arcachon, sur l'épaule gauche, le macaron Fusiliers-Marins et sur l'épaule droite EXTRÊME-ORIENT*» se rappelle un ancien. L'armement est varié, fusils anglais, canadiens et français, des mitraillettes Sten ; il y a peu ou pas d'armement collectif, sauf quelques mortiers et des fusils mitrailleurs Bren anglais.

Côté théorie, les cours de spécialisation «fusiliers» sont donnés dans les locaux des deux hôtels. Un groupe de marins est envoyé à Rochefort pour une formation aux transmissions et une autre de fourriers et de commis aux vivres, «*sans que cela ait débouché sur un brevet de spécialisation*» selon certains.

La formation purement maritime est assurée par des cours de «*Matelots d'équipage*». Des chaloupes de la Marine, avec avirons et voiles, ont été récupérées et, chaque soir, sont tirées au sec, sur la plage, au pied de la jetée Thiers. Elles permettent une «*initiation aux diverses nages, à la godille, aux nœuds marins, aux épissures...*».

«*Bientôt, les rues et la pinède d'Arcachon, dès le petit jour, résonnent de chansons marines, et, en tenue de combat ou de sport, passent des jeunes gens pleins d'entrain qui chantent leur foi en l'avenir en des termes dont la verdeur effarouche parfois les rares et paisibles habitants de la station*»⁽¹⁾. De vieux Arcachonnais se souviennent du «*chant des africains*» apporté quelques mois auparavant par les soldats de la 1^{ère} Armée et accommodé à la sauce marine. Une «*Marche de la B.L.M.E.O.*» est même créée, avec des paroles un peu prétentieuses sur la guerre dans la jungle et contre les Japonais.

La même ambiance est décrite un peu plus tard dans un reportage paru dans la revue *Marine Nationale* n° 21 de juillet 1946 : «*L'imagination prête main-forte à la mono-*

tonie des exercices. Les vaches landaises en liberté dans les bois deviennent des "gaurs", les indigènes au parler étrange des "partisans", les plages de l'Atlantique des lieux rêvés pour les débarquements».

Le dimanche 25 mars, c'est la Fête des Marins à Arcachon. La «Vierge des Marins» est transportée par quatre fusiliers-marins de la Basilique Notre-Dame à la jetée de La Chapelle, embarquée sur un chaland pour la bénédiction de la Mer et des Bateaux. Les avions de Cazaux lancent des fleurs. Un défilé militaire clôture le tout : «Très remarqué par son allure martiale, un détachement de l'Armée de l'air féminine» ! (dixit le *Journal d'Arcachon*). Sans commentaire.

Début avril 1945, une compagnie de marche est formée, avec notamment des marins n'ayant pas deux mois de «classes». Débarquée à Lesparre, en Nord Médoc, la Compagnie rejoint la région d'Hourtin et, en arrière du front de la Pointe de Grave, procède à des opérations de déminage «avec des baïonnettes», précise un ancien.

L'opération «Vénérable» se déroule du 14 au 20 avril. La Compagnie soutient les troupes d'attaque par une base de feux, procède à de nouveaux déminages, entend passer au-dessus d'elle les gros obus de la Lorraine, occupe le sémaphore, puis garde des prisonniers allemands parqués dans les champs sous la pluie, et attrape des poux. Retour à Arcachon.

En ce mois de mai 1945, Arcachon est devenue une ville de garnison importante. L'autorité militaire se soucie du repos de ses (futurs) guerriers : une maison spécialisée est ouverte, villa Henri IV, rue Régnauld, aujourd'hui Résidence «La Falaise». Lors du conseil municipal du 25 mai, les âmes sensibles s'émeuvent : «Le préfet s'est associé à nous pour protester auprès de l'Autorité militaire». La «visite» du lieu proposée par la dite autorité est «refusée par le conseil municipal» qui manifeste : «Nous espérons que la ville sera bientôt débarrassée de cet établissement».

Francis MAGNE DE LA CROIX

(à suivre)

A PROPOS DU CHASSE-MARÉE TESTERIN LE SAINT-JEAN BAPTISTE

Quelques lignes parues dans l'*Indicateur*⁽¹⁾ n° 2305 du vendredi 1^{er} février 1811 nous signalent dans la rubrique "Nouvelles maritimes" les arrivées à Bayonne du 24 au 28 janvier 1811 de : «La goélette américaine le *Globe* de 180 tonneaux, cap. Murphy, venant de Baltimore, d'où elle est partie le 13 décembre (1810), chargée de 120 balles de coton et 22 boucauds⁽²⁾ de tabac et ayant relâché au Passage ; elle est partie le 22 courant, le capitaine a déclaré avoir été chassé par une goélette à la hauteur du Cap de Capinas et par un brick à vue de Cordouan⁽³⁾. Les bâtiments français, la *Jeune Henriette* de 21 tonneaux, cap. Ranger, le *Désiré* de 17 tonneaux, cap. Taranes (...), le *Saint-Jean Baptiste* de 17 tonneaux⁽⁴⁾, cap. Marichon, venant de La Teste, chargé de vin», etc... Viennent ensuite des bâtiments espagnols chargés notamment de laine en balles.

Ainsi nous voyons un navire chargé de vin arrivant du Pays de Buch, commandé par un Marichon issu d'une des plus vieilles familles de notre région⁽⁵⁾.

Première question qu'un esprit curieux des coutumes anciennes pourrait se poser : pourquoi expédier du vin vers Bayonne ? Nous essaierons d'y répondre en analysant la situation politique et économique dans laquelle évolue la France à cette époque charnière.

Précisons d'abord le type de bâtiment évoqué et la personnalité du capitaine.

| F. et N. de l'ancien Registre. | NOMS DES VAISSEAUX ET AUTRES BÂTIMENS, ET NOMS DES PROPRIÉTAIRES. |
|---|--|
| <i>Nature et Construct à La Teste en l'an 8^{me}</i> <i>1794</i> | <i>Saint-Jean Baptiste - Chasse-marée de 17 tonneaux tirant d'eau chargé 5 p. 1/2 et non chargé 4 pieds Construct à la Teste appart. au Cap. Pierre Baleste marichon Construct en l'an 8^{me}.</i> |

D'après les archives de la Marine à Rochefort, nous sommes en présence d'un chasse-marée⁽⁶⁾ construit en l'an VIII à La Teste, appartenant à Pierre Baleste-Marichon, dont le tonnage est de 17 tonneaux⁽⁷⁾, le tirant d'eau de 5 pieds et demi et non chargé de 4 pieds. Nous retrouvons sur la feuille matricule du *Saint-Jean Baptiste* les différentes dates d'armement de ce navire marchand, complétée par les états de service de Pierre Baleste-Marichon, puisque tel est le vrai patronyme du capitaine.

Ainsi, nous pouvons suivre à travers ces deux documents les sorties du chasse-marée testerin depuis sa mise à l'eau en l'an VIII (novembre-décembre 1799) jusqu'à sa disparition le 18 ou 19 avril 1812.

Les principaux voyages sont assurés vers Redon dont on sait à travers les récits des historiens locaux les liens maritimes qui l'unissaient à La Teste⁽⁸⁾, mais nous trouvons aussi dans ces documents la trace du voyage à Bayonne qui nous intéresse. Nous lisons en effet : "armé pour Bayonne le 24 janvier 1811, de retour le 18 mars". On pourrait trouver étonnante la durée du voyage pour une si petite distance, mais peut-être attendait-il un chargement pour lester le navire ? Baleste-Marichon repart d'ailleurs pour

le même port le 7 avril 1811... et il n'est de retour que le 17 septembre, la durée est encore supérieure !

Il est vraisemblable que le *Saint-Jean Baptiste* a été construit à La Teste, étant donné la nombreuse flottille sortie des chantiers navals testerins au XVIII^e siècle⁽⁹⁾. Ainsi, dans la période qui est la plus rapprochée de la mise à l'eau du *Saint-Jean Baptiste* (1771-1792), ce sont 45 chaloupes de 6 tonneaux, 10 de 10 à 20 tonneaux, 3 de 20 à 30 tonneaux, 16 de 30 à 40 tonneaux, 5 de 40 à 50 tonneaux et 4 de plus de 50 tonneaux, barques, chasse-marée et autres bâtiments qui sont construits.

Essayons maintenant de cerner la personnalité du capitaine du *Saint-Jean Baptiste*. A partir des états de service⁽¹⁰⁾ de Pierre Baleste-Marichon, nous découvrons mieux le personnage, né à La Teste le 5 avril 1760, de taille moyenne ; le document précise que le poil est grisâtre, qu'il est le fils de feu Jean, maître au petit cabotage, et de Marie-Baleste-Baillon, qu'il est marié à Anne Daney depuis le 7 juillet 1787⁽¹¹⁾. D'après l'étude de MM. Boyé et Labat sur la famille Baleste-Marichon, Pierre était le fils de Jean-Baptiste Baleste-Marichon⁽¹²⁾ qui, maître au petit cabotage lui aussi, fut pris par les Anglais en 1762 et libéré le 12 mai 1763, et qu'il était le frère de Jean-Baptiste Baleste-Marichon, un des acteurs les plus remuants de la Révolution testerine. Les états de service du capitaine Marichon nous permettent de suivre jusqu'en 1816 sa position vis-à-vis de l'autorité maritime ; ainsi, après la perte du *Saint-Jean Baptiste* en 1812 (il avait alors 52 ans), on découvre le capitaine "chez lui" : il semble donc qu'il n'assura plus jusqu'à sa mort, survenue en 1844, de commandement de navire.

Ces quelques détails précisés, revenons à la question initiale. Pourquoi expédier du vin testerin vers Bayonne ? En premier lieu, il convient de rappeler que la France est alors en guerre contre l'Angleterre et que la crise ne se terminera qu'en 1815⁽¹³⁾. A Bordeaux, on ne dénombre plus que 46 navires armés au long cours, alors qu'entre la guerre d'Amérique (1776-1782) et le début de la Révolution, le port bordelais recevait en moyenne chaque année 233 na-

vires des colonies et en envoyait 248 vers l'Océan Indien et l'Amérique. Quant au port de Bayonne, plus éloigné des trajets des corsaires anglais, il offre sans doute plus de sécurité. "Déjà lors des débuts de la guerre de Sept Ans (1757-1758-1759), Bayonne, loin de souffrir, maintient et développe ses activités alors que Bordeaux décroît fortement. Les raisons en sont évidentes : la proximité de l'Espagne et la possibilité d'utiliser son pavillon neutre s'ajoutent aux difficultés des corsaires anglais loin de leur base et gênés pour entraver un tel trafic"⁽¹⁴⁾.

Néanmoins, "le négoce bordelais a su au moins pour certains de ses membres maintenir certaines activités en utilisant les pavillons neutres"⁽¹⁵⁾. Qui plus est, beaucoup de vaisseaux étaient armés à Bayonne où se trouvaient des chantiers navals très réputés⁽¹⁶⁾. Ainsi, en 1798, Bayonne arme 6 corsaires venus à Bordeaux pour être désarmés⁽¹⁷⁾.

En dernier lieu, l'importance du port de Bayonne dans l'économie du XVIII^e et du début du XIX^e siècle est liée au commerce des produits résineux qui a conduit les caboteurs testerins à connaître plus particulièrement cette liaison maritime⁽¹⁸⁾. Ainsi, entre 1780 et 1817, trente navires abordent Bayonne venant de La Teste avec des produits résineux contre 29 pour Bordeaux. Selon les auteurs, les expéditions de produits résineux vers l'étranger sont ainsi réparties : 2,39 % à partir de Bordeaux, 96,31 % à partir de Bayonne, c'est dire l'importance de ce port à cette époque⁽¹⁹⁾.

Si la principale raison du choix de Bayonne comme port de repli pour le commerce testerin était alors l'insécurité en mer, voici quelques éléments pour étayer notre démonstration. En ce qui concerne les risques de rencontre avec les navires de guerre anglais ou corsaires, il n'est que de lire l'abondante littérature des chroniqueurs ou historiens locaux, anciens ou contemporains, qui ont disserté sur les conséquences du conflit qui oppose la France et l'Angleterre pour s'en convaincre⁽²⁰⁾ ; aussi, nous ne reviendrons pas en détail sur les nombreux "faits d'armes" qui ont émaillé nos côtes en cette fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle.

Cependant, on peut se faire une idée des dangers encourus quand on fait l'inventaire des différentes fortifications plus ou moins éphémères qui jalonnèrent le pourtour du Bassin aux alentours de la Révolution ; quelques chiffres suffisent à situer les risques d'agression sur nos côtes. Le Directoire exécutif de la Gironde, en mai 1793, envoya à La Teste 200 hommes (de troupe), 8 caisses de 8.400 cartouches à balles d'infanterie, un baril de 1.000 pierres à fusils et un armement complet de 24 (calibre bouche à feu)⁽²¹⁾.

On nous permettra de rappeler une seule anecdote relative à une rencontre entre un marin du Bassin, Jean Dignac, en route vers Redon, chargé de résine, et un corsaire anglais en face de l'île de Ré. Pillé, le navire de Jean Dignac fut envoyé par le fond, le capitaine transféré sur un autre navire, pillé lui aussi mais laissé en l'état⁽²²⁾.

A partir de 1793, la guerre maritime avec l'Angleterre provoque la ruine de l'armement bordelais, malgré la courte trêve qui suit la paix d'Amiens en 1802. En 1815, on l'a vu, on ne dénombrait à Bordeaux que 46 navires armés. Paul Butel nous explique que "l'armement en course a été une forme de spéculation commerciale pratiquée sous la Révolution, le Consulat et l'Empire. Après la grande expansion commerciale connue par son port au XVIII^e siècle, Bordeaux a dû subir une crise très grave pendant la Révolution et l'Empire ; l'armement maritime a été le plus touché. Cependant, l'armement en course (corsaires) a permis à beaucoup de négociants non seulement de maintenir leur fortune mais encore de l'accroître"⁽²³⁾. Le total des corsaires armés à Bordeaux de 1793 à 1814 est de 209⁽²⁴⁾.

La guerre de course était utilisée depuis le XVII^e siècle après le désastre de La Hougue (22 mai 1692) qui vit la destruction d'une grande partie de la flotte de guerre française. La Hougue sonna le glas de la guerre des escadres. Commença alors la guerre des corsaires dont le premier héros fut sans conteste Duguay-Trouin. Au cours du seul automne 1693, les corsaires français s'emparèrent de plus d'une centaine de navires⁽²⁵⁾.

Mais la grande Ordonnance d'août 1681 précise et codifie le statut des corsaires qui ont besoin pour officier de posséder "une lettre de marque" délivrée par le souverain lors d'hostilités déclarées. Surcouf sera le dernier de ces grands capitaines. Il finira sa carrière comme puissant armateur entouré d'honneurs⁽²⁶⁾.

L'avantage de cette guerre de course, c'est qu'elle était financée par des particuliers, ce qui allégeait d'autant les finances royales. Un grand nombre de négociants bordelais n'hésita pas à investir dans l'armement direct de navires corsaires ou sous forme d'actions, partageant ainsi les risques entre plusieurs sociétés. Voici la description, parue dans l'*Indicateur* n° 2254 du 10 décembre 1810, de la cargaison d'une goélette dont les armateurs sont Walter Johnston⁽²⁷⁾ et J. Dowling venant de l'Ile de France⁽²⁸⁾. Elle est composée d'une multitude de denrées et matériaux tels que bois d'ébène, café, sucre, etc... pour Daniel Guestier, indigo de l'Ile de France pour Cabarrus⁽²⁹⁾ et du thé pour Béchade. Ajoutons que le 5 frimaire an VI, "Destanques communique à Nairac (armateur bordelais) qu'il a pris des actions sur trois autres corsaires, notamment 3.000 l. sur le *Benjamin* de Bordeaux, armé par Cabarrus & Co, etc..."⁽³⁰⁾.

Un dernier témoignage relatif aux prises faites à l'ennemi par les corsaires nous ramène au Bassin. C'est encore Destanques qui écrit le 9 brumaire an VI que "L'*Etoile* a pris un brick anglais chargé de beurre, lard, cuirs, qui a péri sur la côte d'Arcachon ; la cargaison serait à la côte. Si le pillage n'en diminue pas la valeur, note-t-il, elle pourra donner 40.000 à 50.000 l."⁽³¹⁾ La vente des marchandises des prises se faisait habituellement dans les ports où étaient conduits les navires captifs. Les profits sur chaque course étaient variables pour les armateurs ou les actionnaires ; d'après l'étude de P. Butel, il ressort que les bénéfices pouvaient varier d'une perte de -30 à -600 %⁽³²⁾.

Les transports de vins étaient aussi risqués pour les Anglais que pour les Français. L'*Indicateur* n° 2.254 signale que "le 29 novembre dans l'après-midi est entrée à Calais une galiote anglaise de 80 tonneaux environ, chargée de 54 pipes

de vin de Porto et grenier liège (?), capturée par le navire corsaire le *Bon Génie*, capitaine Delpierre, de Boulogne".

La guerre de course s'achève logiquement en 1815 avec la paix avec l'Angleterre mais les hostilités avec les Anglais ont coûté cher aux Bordelais. Est-ce que le chasse-marée testerin qui nous intéresse, signalé perdu en 1812 par les autorités maritimes, a été lui aussi victime des affrontements franco-anglais ? Rien ne nous permet de le dire. Peut-être a-t-il été simplement victime d'une avarie, les passes du Bassin d'Arcachon étant à elles seules suffisamment dangereuses pour provoquer des naufrages.

Puisse notre propos susciter un intérêt nouveau, de la part des lecteurs de notre revue, pour le cabotage testerin dont l'histoire si riche en péripéties reste à écrire.

Michel JACQUES

NOTES

- 1) L'*Indicateur Bordelais* était édité chez Coudert, propriétaire rue Porte Dijeaux.
- 2) Boucaud ou boucaut : tonneau où l'on mettait les marchandises sèches (Larousse).
- 3) La reprise de la guerre maritime dès 1803 et le Blocus, à partir de 1806, ont obligé le commerce bordelais à s'adapter en utilisant les pavillons neutres par exemple. Mais le port de Bayonne est bien placé pour écouler des produits divers vers l'Espagne notamment, éloigné qu'il est de l'Angleterre et des corsaires anglais qui écumant l'Océan Atlantique, *Histoire de l'Aquitaine*, p. 340, sous la direction de Ch. Higounet.
- 4) Un navire du même nom, commandé par Joseph Jauréguy, entre dans le port de Bayonne le 4 décembre 1810 (*Indicateur*).
- 5) Voir recherches généalogiques de Michel Boyé et Pierre Labat sur les Baleste-Marichon dans *B.S.H.A.A.* n° 70 et 71.
- 6) Embarcation très usitée à cette époque. Dans le *B.S.H.A.A.* n° 37, M. Boyé relate l'affaire Marie Combes qui avait affrété un chasse-marée transportant 22 tonneaux de vin de La Teste vers Brest. *Larousse* : chasse-marée, bâtiment côtier à trois mâts. Une autre définition indique qu'il porte 2 mâts principaux inclinés sur l'arrière et quelquefois un troisième placé à l'extrême arrière (celui-ci est nommé tape-cul comme la voile).
- 7) Un tonneau (unité adoptée en France depuis 1681 par Colbert) équivaut à 1,3440 m³.
- 8) C. Huetz de Lemps, *Géographie humaine et économique du Bassin d'Arcachon dans Arcachon et le Val de l'Eyre*, 1977, p. 66 : en 1698-1699, sur 49 sorties du Bassin, 43 sont pour Redon, port de Bretagne considéré comme le port de Rennes. Jacques Ragot, *Pêcheurs du Bassin d'Ar-*

- cachon*, 2^e édition, p. 87, signale notamment la sortie de 4 navires de La Teste à destination de Redon le 29 mars 1793.
- 9) Robert AUFAN et François THIERRY, *Histoire des produits résineux landais*, p. 71-72.
 - 10) Archives du port de Rochefort, référence 12 P 225.
 - 11) Michel Boyé et Pierre Labat, dans *B.S.H.A.A.* n° 71, p. 18, indiquent qu'il est décédé le 1^{er} juin 1844. Son père est décédé le 6 juillet 1763.
 - 12) Le nom donné au chasse-marée est donc un rappel du prénom du père du capitaine Marichon.
 - 13) Paul Butel, *Revue Historique de Bordeaux*, 1966, p. 18.
 - 14) *Histoire de l'Aquitaine*, Privat éd., p. 258. La guerre de Sept Ans (1756-1763) se termina pour la France par la perte de l'Inde et du Canada.
 - 15) *Ibid.*, p. 340.
 - 16) *Revue Historique de Bordeaux*, ouvrage cité, p. 57.
 - 17) *Ibid.*, p. 56.
 - 18) Robert AUFAN et François THIERRY, *ouvrage cité*, p. 76 à 79.
 - 19) *Ibid.*, p. 76.
 - 20) Abbé PETIT, *Le Captalat de Buch pendant la Révolution*, 1909, p. 87 à 94 et 144 à 148. Boudon de Saint-Amans, *Voyage agricole dans une partie des Landes*, 1818, p. 88. Jacques RAGOT, *Pêcheurs du Bassin d'Arcachon*, p. 85 à 95. Michel Jacques et Robert AUFAN, Les canons de la Roquette, dans *B.S.H.A.A.* n° 61.
 - 21) Abbé PETIT, *ouvrage cité*, p. 88.
 - 22) Jacques RAGOT, *ouvrage cité*, p. 87.
 - 23) *Revue Historique de Bordeaux*, 1966, ouvrage cité, p. 18.
 - 24) *Ibid.*, p. 54.
 - 25) Jean MABIRE, *Historama*, n° 332, p. 21 à 26.
 - 26) André THÉVENET, Corsaires ou Pirates, dans *Historama* n° 287, p. 119 à 123.
 - 27) *Bordeaux, 2.000 ans d'histoire*, p. 381. Ce Johnston, né en Irlande vers 1754, reçu bourgeois de Vevey en 1778, est le fondateur d'une importante maison de commerce. Sans doute sommes-nous en présence du Johnston qui adopta le futur céramiste bordelais David Johnston né Célestin (ch. Lasserre, *David Johnston*, Bordeaux, mai-juin 1969).
 - 28) Ile de France ou Ile Maurice, dans l'Océan Indien. Française jusqu'en 1810, anglaise depuis.
 - 29) Ce Cabarrus est sans doute Jean Valère Cabarrus, cousin germain du père de Thérèse Cabarrus dite Mme Tallien. Ce Jean Valère mourut à Bordeaux le 19 décembre 1829. Président de la Chambre de commerce de Bordeaux de 1812 à 1815 (M. Ferrus, *Mme Tallien à Bordeaux pendant la Terreur*, p. 41 à 45). Rappelons que le père de Thérèse, François Cabarrus, fit fortune en Espagne, fut anobli et devint conseiller des Finances de S.M.C. Charles III et fondateur de la banque San Carlos. Il fit venir près de lui l'abbé Desbiey qui dirigea son domaine de 1797 à 1799 avec des fortunes diverses, avant de revenir finir ses jours à Bordeaux où il mourut le 14 novembre 1817 (E. Moura, l'abbé Desbieu chez les Cabarrus en Espagne, dans *Revue Historique de Bordeaux*, 1952).
 - 30) *Revue Historique de Bordeaux*, 1966, ouvrage cité, p. 25.
 - 31) *Ibid.*, p. 37.
 - 32) *Ibid.*, p. 47.

LE CASINO DE LA PLAGE d'ARCACHON LE PROCÈS - 1904-1914

Le jeudi 11 août 1904, par une fin de matinée caniculaire, le second casino de la station livre enfin au public sa première tranche d'aménagement. Personnalités et journalistes sont ainsi invités à découvrir le "grand hall des concerts" édifié le long de la façade maritime du château.

La nouvelle salle offre ses 700 m² d'espace, munie d'une terrasse de 80 m de long sur 14 de large, sur laquelle, à l'autre extrémité, s'élèvera l'année suivante le futur théâtre.

Eugène Dubouset, ex-sous-préfet d'Orléans, n'était guère destiné à devenir le fondateur du second casino d'Arcachon. Pourtant, les circonstances familiales en décident autrement. La santé de ses deux filles l'amène à abandonner sa carrière préfectorale pour les bords du Bassin.

Dès 1895, il se fixe à Arcachon et fera construire deux villas en "Ville d'Hiver" : Régine et Germaine-Angèle, du nom de ses deux enfants.

Brillant, intelligent, doué d'une capacité de travail peu commune, il considère qu'il a un rôle à jouer dans l'industrie touristique de la ville.

Il observe avec justesse que le "Cercle nautique" organise ses services dans un local insuffisant et serait, se-

lon lui, plus à l'aise à l'intérieur du château Deganne. Ce dernier est d'ailleurs mis en vente par la famille de Mauissant dès 1901.

Il trouve une oreille attentive en la personne de Blavy, l'entrepreneur qui a réalisé ses deux villas.

Blavy ne laisse point tomber cette remarque et presse Eugène Dubousset d'acheter le château, offrant même son concours financier, sentant, dira-t-il, l'affaire sûre ! Il se chargera en outre d'y établir les annexes nécessaires, hall et salle de spectacle.

Le 3 mars 1902, devant maître Dumora, ils achètent la propriété indivisément, moyennant le prix de 160.000 francs payés pour les trois-quarts, soit 120.000 francs, par Dubousset et le quart restant, plus les charges à régler, par l'entrepreneur.

Les conditions du "prêt Blavy" seront en résumé un intérêt de 5 % à percevoir sur le prix d'acquisition et le droit d'entreprendre les travaux, présentement et plus tard. Enfin, il sera alloué à M. Blavy 10.000 francs sous forme d'actions. Telle est l'origine de l'affaire.

Le 26 janvier 1904, M. Dubousset rachètera la part de Blavy. Auparavant, l'autorisation municipale est accordée en juin 1903. Blavy termine à cette époque le casino de la grande plage à Biarritz et contacte l'architecte Emile Peigné, également maître d'œuvre du casino biarrot.

En novembre 1903, une première entrevue réunit les principaux protagonistes, en l'occurrence : MM. Peigné, Marcel Ormières qui sera surveillant du chantier, Laville, spécialiste en matière de formation de sociétés pour casinos et Alfred Lévy, conseiller juridique et responsable financier.

L'idée au départ est surtout pour Eugène Dubousset de susciter une société de gestion qui lui permettrait de se retirer d'une affaire dont les imprévus et les difficultés inquiètent déjà son propre entourage. Entre l'achat du château et les premiers aménagements du Cercle nautique dès

1902, à savoir, rotonde et escalier côté couloir, redistribution et aménagements des pièces, construction d'une terrasse provisoire côté mer, le montant semble déjà conséquent.

Alors que la convention de novembre 1903 stipule la remise des plans, élévations de géomètre et devis des constructions, rien n'est fourni. Seul Marcel Ormières indique que hall et théâtre compris sans les cabines de bains, l'ensemble doit être estimé à 350.000 francs.

Fort de ce renseignement, Dubousset majore la somme de 100.000 francs, pensant être en sécurité et donne l'autorisation de construire.

En fait, les chantiers terminés, le mémoire de Blavy s'élève à 478.523 francs pour le casino seul, et 388.000 francs pour la salle de théâtre.

L'emprunt effectué auprès du Crédit Foncier couvre les premières échéances, mais l'entrepreneur impose le règlement de 478.523 francs suivant un tableau réparti jusqu'au 5 octobre 1930, sous menace "d'étranglement immédiat", mais aussi que les fonds empruntés par M. et Mme Dubousset soient remboursés. Il exige un nantissement de l'établissement, fonds de commerce, immeubles, accessoires, concession... l'entrée gratuite pour lui-même et sa femme, ainsi qu'une loge particulière.

Trois expertises comptables confirment que Dubousset est scandaleusement exploité par son entrepreneur et ses architectes.

La consultation du compte fait apparaître que, conformément aux rabais consentis par la chambre syndicale des entrepreneurs de Bordeaux, ceux-ci n'apparaissent nullement dans le récapitulatif. Le seul mémoire des travaux de maçonnerie a été signé sous la contrainte, Blavy menaçant le directeur du casino de poursuites en déclaration de faillite. Il demande les polices et quittances d'assurances des immeubles.

1911 annonce une période délicate pour l'exploitation du plan financier. La révision du cahier des charges

trois ans auparavant creuse un peu plus le déficit. Enfin, la "cure taxe", votée la même année par le gouvernement à l'encontre des établissements de jeux, accentue encore une situation précaire.

Le Casino de la Plage propose à cette époque les jeux des petits chevaux⁽¹⁾, baccara⁽²⁾, trente et quarante⁽³⁾ et une table de whist⁽⁴⁾. Il sera accordé l'usage de la roulette, laquelle apparaît pour la nouvelle saison. Enfin, un salon de thé supplémentaire est créé et le skating se pratique dans le hall.

Cependant, le 30 juin, Blavy saisit le tribunal civil et assigne Dubousset en référé afin qu'il soit procédé à une visite des édifices ; ainsi les dégradations constatées attesteront d'un défaut manifeste d'entretien.

Mais sur les lieux, ce jour là, les experts constatent une impressionnante série de malfaçons, une qualité médiocre des matériaux employés.

Versée au dossier, une curieuse note de M. Ormières dénonce que les appuis des fenêtres sont raccordés en "mortier bâtard" par suite des défauts de la pierre et qu'ils ne résisteront en aucune façon ni aux intempéries, ni à l'air marin !!

Aveu tardif et surprenant de la part d'un architecte pourtant chargé de la surveillance des travaux et dont les remarques arrivent quatre années plus tard ! La même expertise confirme en tous points le rapport d'Ormières, mais signale aussi une mauvaise coupe des pierres, une disposition défectueuse des "impostes et des lits" très mal taillés, enfin les joints de douelles, claveaux et sommiers ne convergent pas au point donné. Qu'il est navrant de déceler des signes de décrépitudes évidents sur des immeubles qui n'ont pas 5 ans d'âge, non par défaut d'entretien, mais par une trop grande série de vices de main-d'œuvre alors que l'immeuble a été payé à "chers deniers".

Le rapport signale que les murs du hall prévus de 70 cm d'épaisseur n'atteignent pas 50 cm par endroit. Il

est établi que les ouvrages tels que rampes, contrepoids des fenêtres vendus au prix du fer forgé, sont en réalité en fonte, sauf ceux ornant le grand escalier de l'entrée.

D'autres défauts apparaissent comme par exemple les tiges d'acier qui cernent les glaces de la terrasse et laissant passer l'humidité. Même remarque pour les plafonds lumineux du hall, les châssis des vitraux d'une étanchéité précaire occasionnant un entretien coûteux et, selon le propriétaire, beaucoup de froid en hiver et l'inverse en été.

L'examen de la terrasse révèle une épaisseur de ciment n'excédant pas 30 cm alors qu'elle est portée à 40 cm sur les comptes et payée en conséquence.

Le 11 mars 1913, un nouvel état des lieux est ordonné, mettant en présence MM. Louis Garros, Laccusson, architectes, MM. Bac et Lacombe à titre d'experts. Charpentés et planchers sont examinés avec soin. Il est déterminé que des bois de démolition furent employés pour le solivage du hall.

Marcel Ormières s'empresse d'affirmer que les "bois marinés" sont très appréciés dans l'art de la construction, mais il est incapable d'expliquer pourquoi ce bois fut facturé dans les comptes au prix du neuf.

La visite de la salle des machines réserve d'autres surprises. Il s'avère que l'architecte Peigné avait placé l'échappement des moteurs à explosion dans l'un des murs de la salle du théâtre, occasionnant de graves détériorations au niveau du gros œuvre. Une importante série de clichés est versée au dossier ; ils ne font apparaître aucun défaut d'entretien.

Le 4 septembre 1913, les deux architectes qui avaient saisi le tribunal pour la reddition des comptes et leurs honoraires, sont déboutés de leur demande, le tribunal ayant retenu une non conformité au traité de convention de 1903 et des fautes professionnelles à leur rencontre.

Ces dix années de procédure trouvent une issue lors de l'audience fixée le 6 février 1914 devant la première

chambre du tribunal d'instance, Eugène Dubousset étant assisté par Maître Peyrelongue et Blavy par Maître Grangeneuve.

Les débats sanctionnent l'attitude cupide et malhonnête de l'entrepreneur, une nébulosité évidente des comptes, une tromperie sur les rabais, avec au contraire une majoration de 5 % sur le prix d'ensemble, etc...

Il semble que les arguments de M^e Grangeneuve n'aient guère convaincu la cour qui conclut à une condamnation fixée à 110.000 francs.

L'affaire était donc terminée. Il n'y eut pas appel. Malgré la compensation apportée, celle-ci ne réussit guère à rétablir une situation jugée sérieuse, le casino demeurant un gouffre financier malgré le succès de ses spectacles, bals, réceptions, banquets.

La saison 1914 fut interrompue brutalement par la déclaration de guerre et début septembre, un arrêté municipal prononçait la réquisition de l'immeuble.

Durant les années de guerre, seuls le cinématographe et le patinage seront "tolérés", à vrai dire les seules maigres recettes permettant un certain équilibre.

Le 2 octobre 1918, une congestion cérébrale emportait le fondateur du second casino d'Arcachon. Il avait 56 ans.

Une page était définitivement tournée.

Gilles BRISSONNEAU-STECK

NOTES

- 1) Dit "course de salon", ce jeu consistait en une série de 12 chevaux en bronze alignés autour d'un axe mis en mouvement grâce à une manivelle. Partant tous ensemble, le gagnant remportait sa mise lorsque l'un des chevaux atteignait le but le plus proche.
- 2) Jeu de cartes se faisant contre la banque, le joueur devait réaliser 9 points minimum grâce aux couleurs des cartes et le nombre (un as valait 10 points).
- 3) Jeu similaire.
- 4) Jeu de cartes similaire au poker.

TEXTES ET DOCUMENTS

ÉTUDE RÉSUMÉE DU TRAITÉ INTERVENU LE 5 FÉVRIER 1766 ENTRE MM. DE RUAT ET DANIEL NÉZER ET DE SES CONSÉQUENCES EN CE QUI CONCERNE LES TERRAINS SITUÉS DANS LA SEIGNEURIE DE LA TESTE

1) HISTORIQUE

Le traité de 1766 porte sur une superficie totale de terrain de 13.333 hectares dont 6.750 hectares dans la seigneurie du Teich et 6.583 hectares dans la seigneurie de La Teste.

Il intervint le 5 février 1766 entre le Captal Alain Amanieu de Ruat et Daniel Nezer.

Ce traité avait reçu auparavant l'approbation royale ; il fut homologué par le Parlement de Bordeaux le 26 février 1766.

Signifié aux habitants des trois paroisses de Gujan, La Teste et Cazaux, il fut accepté bénévolement par les paroisses de Gujan et de Cazaux ; La Teste, au contraire, fit opposition à ce traité en se basant sur les droits reconnus aux habitants par les baillettes antérieures. Cette paroisse fut déboutée de sa demande et, à la suite, intervint le 5 mars 1767 une transaction entre les représentants de la commune de La Teste et M. de Ruat et M. Nézer, aux

termes de laquelle cette paroisse donna également son acceptation.

A partir de ce moment donc, le traité prend le caractère d'une convention intervenue non seulement entre le seigneur de Ruat et M. Nezer, mais encore entre eux et les communes, et doit faire la loi des parties.

Il est inutile d'entrer dans le détail des importants travaux entrepris par Nezer en vue de l'exécution du traité ; pour transformer en culture le domaine objet de la concession qui, s'il constituait un pacage pendant l'été, était transformé pendant l'hiver en un vaste marécage.

Qu'on sache seulement que si le prix de la vente consentie par la seigneurie de Ruat était de 77.500 livres, il fut dépensé en travaux qui entraînèrent du reste la ruine de Nezer, une somme plus de quatre fois supérieure.

En 1793, pendant la période révolutionnaire et à la suite de l'abandon des travaux entrepris par Nezer, la lande était revenue à son état primitif.

C'est ainsi qu'elle demeura jusqu'en 1837, époque de son acquisition par la Compagnie Agricole qui entreprit des travaux importants de dessèchement et de culture.

Déjà à ce moment, des difficultés se produisirent entre la Compagnie et les Communes pour des causes diverses. Elles firent l'objet de tractations amiables, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'autorité administrative qui désirait favoriser la mise en valeur de ces terrains.

La Compagnie ayant dû abandonner pour diverses raisons les cultures particulières et notamment celle du riz qu'elle avait un moment entrepris pour la remplacer par celle des pins, les communes s'y opposèrent et de nouvelles difficultés naquirent.

La Compagnie fit dresser des procès verbaux pour faits de pacage et c'est à la suite de ces difficultés qu'intervint le jugement du Tribunal de Bordeaux du 18 mars 1848.

La Compagnie Agricole tomba en déconfiture. Sa li-

quidation dura plusieurs années au cours desquelles les droits reconnus aux Communes par le jugement de 1848 purent vraisemblablement être exercés par elle.

Les biens en dépendant firent l'objet d'adjudication ou de ventes diverses qui entraînèrent la division du domaine redevenu en landes ou pins, sauf quelques faibles parties depuis longtemps cultivées.

En 1863, M. Lescanne acheta 4.226 hectares de landes ou pins provenant de la liquidation de la Compagnie Agricole et entra aussitôt en rapport avec les communes pour le rachat des servitudes qui avaient été reconnues à leur profit par le jugement de 1848 et dont il sera question plus loin.

Gujan traita les 2 et 4 juin 1864 moyennant un prix de 50.000 F.

La Teste réclama un cantonnement en conformité des dispositions de la loi de 1792.

En 1869, à la suite des tractations faites par les Communes pour arriver au cantonnement de la totalité du domaine de Nezer, on trouve un cantonnement Maupetit (acquéreur de la Compagnie Agricole) ; il porte sur 130 hectares.

En 1881, la société constituée sous le titre "Société Viticole", acheteur des opérations successives, environ 800 hectares de terrain compris entre les canaux n° 2 et 4 et pour arriver à un échange avec la commune de Gujan, réalisa un cantonnement de 20 hectares. Après de nouvelles tentatives malheureuses de culture, cette Société tomba en déconfiture et, en 1891, ses biens furent achetés par M. Barat qui tenta la culture des pins.

M. Barat vendit à M. Denis Legein qui continua les ensemencements. Les Communes protestèrent et firent faire des constats non suivis d'effets.

M. Legein poursuivit Pedemay pour faits de pacage et ces poursuites aboutirent à divers jugements et arrêts

de la cour de Bordeaux qui reconnurent à nouveau aux Communes les droits de pacage.

Sous le bénéfice de la pression que pouvaient exercer sur Legein les décisions citées et bien que ces décisions soient muettes en ce qui concerne la complantation, les Communes, dès 1911, proposèrent à Legein pour éviter l'arrachage des pins, de renoncer aux servitudes grevant sa propriété en donnant à chacune des communes 1/8^e de la superficie.

Le 30 janvier 1913 (acte Brossier, notaire à Bordeaux), Triscos acheta la propriété de Legein et, au cours des années qui suivent, exploita la propriété qui était boisée.

En 1919, il réalisa avec les Communes un cantonnement sur une superficie totale de 832 hectares et libéra sa propriété de toutes les servitudes usagères, en abandonnant à chaque commune 1/8^e de la superficie totale en lande pratiquement nue.

Les parties de la propriété ayant le plus de valeur et celles restant boisées lui demeurèrent dégrevées désormais de toute servitude.

2) SITUATION ACTUELLE

A l'heure actuelle et malgré certaines différences de détail qu'il est difficile de déterminer et de redresser, la situation des terrains situés dans les communes de La Teste et Gujan, et compris dans la vente du 6 février 1766, s'établit de la manière suivante :

| | |
|---------------------------------|----------|
| - Superficie totale | 6.583 ha |
| Cantonnement Lescanne | 4.226 ha |
| Cantonnement Maupetit | 130 ha |
| Cantonnement Schlumberger | 20 ha |
| Cantonnement Triscos | 834 ha |

Total des superficies cantonnées5.210 ha

Reste n'ayant fait l'objet d'aucune convention .. 1.383 ha

dont il y a lieu de déduire les surfaces ayant fait l'objet d'expropriation pour cause d'utilité publique pour le creusement du canal des Landes ou l'agrandissement du camp de Cazaux paraissant représenter une superficie d'environ 45 ha.

Reste appartenant aux propriétaires, objet de la revendication des communes, environ 1.338 ha.

Mais la situation est infiniment plus complexe que lors des opérations précédentes ; en effet, en tenant compte que l'opération Schlumberger n'est qu'une opération partielle conditionnée par un acte d'échange, on constate :

- que le cantonnement des 5.210 hectares, soit près des 4/5^e de la superficie totale n'a intéressé que trois propriétaires, tandis que le 1/5^e restant intéresse 39 propriétés dont l'importance varie de moins d'un hectare et demi à un maximum de 170 hectares ;
- qu'en outre, la plupart de ces propriétés, certaines pour la plus grande partie, comprennent des terrains en culture quelquefois depuis des temps très reculés sur lesquels les servitudes ne sauraient s'exercer ou revivre ;
- que pour beaucoup d'entre elles des travaux importants d'aménagement ont été faits, les méthodes de la culture des pins étant complètement transformées depuis moins de 30 ans et que ces propriétés ne sauraient être comparées à l'heure actuelle aux landes du seigneur en 1766.

La répartition s'en établit ainsi :

| | |
|--|----|
| - propriétés de moins de 20 hectares | 27 |
| - propriétés de 20 à 50 hectares | 4 |
| - propriétés de 50 à 100 hectares | 4 |
| - propriétés de plus de 100 hectares | 4 |
| Ensemble | 39 |

Sur la superficie totale de ces propriétés, 150 hectares environ sont actuellement en culture, sur lesquels le droit d'usage a disparu ou est en sommeil pour disparaître définitivement dès que la culture aura duré plus de 30 ans.

3) ÉTUDE JURIDIQUE

Il n'entre pas dans le cadre de cet exposé d'examiner dans le détail le texte du traité de 1766 et l'interprétation qui doit être donnée ; nous ne ferons que les résumer.

Le texte du traité, malgré l'interprétation contraire qu'on a essayé de lui donner, transfère à Nezer et après lui à ses ayants cause la propriété du sol.

Une discussion sur l'interprétation du traité en ce qui concerne la question de propriété qui, du reste, n'a jamais été soulevée serait au surplus sans intérêt pratique à l'heure actuelle, car on pourrait objecter aux communes :

- 1) leur silence à la suite des décrets du 28 août et 14 septembre 1792 relatifs au rétablissement des Communes et les citoyens dans les propriétés et droits dont ils avaient été dépouillés par l'effet de la puissance féodale, décrets qui donnaient aux communes un délai de cinq ans pour revendiquer les propriétés sur lesquelles elles auraient pu avoir des droits ;
- 2) la prescription trentenaire assortie du paiement des impôts ;
- 3) les traités intervenus entre les communes en qualité d'usagers et les particuliers qui ne sont pas autre chose qu'une reconnaissance du droit de propriété.

Ainsi les droits de propriétés conférés aux ayant cause de Nezer sont inattaquables, mais le traité porte que ces droits ne pourront s'exercer dans toute leur plénitude qu'autant que la condition de défrichement et de mise en culture imposée par l'article II du traité sera remplie. Cet article II est ainsi libellé :

«Les landes dépendant du Captalat de Buch ou terre de La Teste, composées des paroisses de La Teste, Gujan et Cazaux, sont concédées au dit sieur Nezer, ses associés ou leurs ayants cause, avec le droit et la faculté à eux de les défricher et convertir en nature labourable, vignes, prairies, bâtiments et autres objets de cette nature, sans pouvoir ce-

pendant y ensemercer aucune espèce de bois, attendu que les habitants de ces trois paroisses doivent avoir l'usage des dites landes, pour leur pacage, tout autant qu'elles ne seront pas défrichées et mises en valeur de la manière qui vient d'être expliquée".

C'est cet article qui crée ou mieux reconnaît les droits des habitants et qui est la base de toutes les revendications qu'ils ont faites depuis l'origine.

Quels étaient le défrichement et la mise en valeur que les parties avaient en vue en 1766 ?

A cette époque, et dans toute la France, on cherchait à mettre en valeur les landes, friches et marais. Les précisions sur la nature du défrichement et la mise en valeur nous sont apportées par l'ordonnance de 1764, expressément visées par les lettres patentes sollicitées par Nezer et par la sentence arbitrale du 27 Messidor An III, en ce qui concerne la partie des landes située dans la commune du Teich.

Il n'est pas douteux que le seigneur de Ruat a voulu dans son propre intérêt, qui concordait du reste avec celui de Nezer, obliger celui-ci à mettre en valeur de manière à faire venir dans la lande des habitants qui lui procureraient des revenus, sous forme d'impôts ; ce résultat ne pouvait être obtenu que par une culture intensive autre que le bois dont la valeur était à l'époque considérée comme négligeable.

Mais de Ruat a-t-il voulu imposer à Nezer de défricher une fois ou bien a-t-il entendu dire que la lande devait être maintenue défrichée et que tout autant qu'elle ne serait pas maintenue défrichée, les servitudes continueraient de s'exercer ?

A vrai dire, les parties n'ont pu penser que les importants travaux effectués par Nezer pour l'aménagement de la lande pourraient être abandonnés par la suite.

On pourrait induire de la sentence arbitrale du 27 Messidor an III intervenue dans un procès entre les héritiers de Nezer et la commune du Teich que la condition était remplie du moment que le terrain avait été une fois défriché.

Par contre, des décisions judiciaires plus récentes ont reconnu que le droit des Communes revivrait si la culture était abandonnée, sauf bien entendu à l'effet de la prescription, si cette culture avait été maintenue pendant 30 ans.

A cette servitude de pacage qui, à l'heure actuelle, est une charge peu importante pour la propriété, se rattache comme nous l'avons dit plus haut en citant l'article II, une interdiction d'ensemencer aucune espèce de bois.

C'est de cette interdiction qui n'était en 1766 qu'une modalité accessoire de la servitude et qu'on retrouve dans les constitutions de servitude de pacage de l'époque dont les communes font aujourd'hui le principal de leurs revendications.

Quelle est donc la portée de la clause portant interdiction d'ensemencer ?

Tout d'abord, notons que la dépendance de cette interdiction de la servitude de pacage elle-même est nettement marquée dans le texte par les mots : "attendu que".

Par ailleurs, cette clause ne saurait constituer au profit des habitants un droit qu'autant qu'ils y ont un intérêt, car sous le régime du Code Civil, celui qui n'a pas d'intérêt n'a pas d'action.

Elle ne peut donc être invoquée que tout autant que l'ensemencement gêne l'exercice du droit de pacage.

A l'époque où les forêts étaient inextricables, cette clause avait une raison d'être ; aujourd'hui où les pins sont devenus une véritable culture, elle n'en a pas.

L'interdiction d'ensemencer n'est pas une servitude propre, c'est la conséquence d'une servitude. Elle doit donc disparaître par le seul fait que la servitude principale disparaît.

Au surplus, si un doute naissait dans l'interprétation de cette clause, il devrait être tranché en faveur du propriétaire, le principe étant que la propriété est libre de charges.

C'est de cette manière du reste que le traité a reçu son application tant en fait que par les décisions judiciaires.

En fait : les habitants ont joui du pacage qui ne leur est pas pratiquement contesté.

Les propriétaires, imposés du reste comme propriétaires de pins, ont de tout temps exploité les propriétés grevées du droit d'usage comme si l'interdiction d'ensemencer n'existait pas ; ils ont librement disposé de tous les produits en gemme ou en bois. Même après les procès de 1910 et la demande en cantonnement des communes de 1911, on voit Triscos exploiter librement sa propriété et le maire de Gujan protéger de ses accaparements les propriétés en pins de ses voisins.

Cependant, dans le cantonnement Lescanne, les experts ont attribué une valeur particulière à l'interdiction d'ensemencer.

En droit : quand les propriétaires ont intenté des procès aux habitants pour faits de pacage et dommage causés de ce fait aux plantations, ils les ont perdus.

Si on trouve en 1874 et 1881, après le cantonnement Lescanne, une décision judiciaire intervenue dans une espèce particulière lui ordonnant l'arrachage des pins, qui ne fut du reste pas effectué, cette décision est motivée, pour permettre l'exercice du droit de pacage, et ne peut que venir à l'appui de l'interprétation plus haut donnée.

On ne trouve aucune décision judiciaire attribuant aux habitants une partie des produits du sol autres que le pacage.

Il est nécessaire de donner ici quelques renseignements sur les droits d'usage en général.

L'usage est une servitude réelle, un démembrement de la propriété qui n'engendre au profit de l'usager aucun droit de co-propriété, mais affaiblit seulement la jouissance du propriétaire.

La servitude affecte indivisiblement tout le fonds qui y est soumis, à la condition toutefois que la propriété ne soit pas divisée.

L'usager doit jouir en bon père de famille. Sa jouissance doit être combinée de telle sorte que, sans préjudice à l'exercice de son droit et tout en pourvoyant à ses besoins, elle soit le moins dommageable possible pour le propriétaire. Mais le propriétaire ne peut se plaindre si ainsi exercé, l'usage absorbe la totalité du produit.

Le droit d'usage est incessible. L'usager ne peut ni le louer, ni le céder à un autre. Les servitudes usagères se prescrivent par 30 ans et c'est à l'usager à prouver la conservation de son droit et non au propriétaire à prouver le non usage. Mais l'exercice restreint de ce droit, soit quant à la perception des produits, soit quant au temps pendant lequel il a été pratiqué, le conserve intégralement.

Le droit d'usage étant un droit communal qui profite à tous et à chacun des habitants, l'exercice par l'un d'eux en sa qualité et comme membre de la communauté profite à tous les membres du corps moral.

Il peut arriver qu'une commune laisse éteindre son droit par la prescription, tandis que l'autre continue à exercer la servitude.

Enfin, la prescription peut transformer le mode d'exercice de la servitude.

C'est sur ce terrain qu'il y aurait lieu de se placer pour soutenir que si à l'origine il y a bien une interdiction d'ensemencer, qu'elle soit un accessoire du droit de pacage ou une servitude propre, cette interdiction est actuellement prescrite, les communes ne pouvant soutenir sérieusement qu'il n'était pas à leur connaissance que, depuis plus de trente ans, des pins existaient sur leurs propriétés.

Telle paraît être la situation juridique des terrains dépendant de l'ancien domaine de Nezer et n'ayant fait l'objet d'aucune convention avec les communes ; elle peut se résumer de la manière suivante.

La propriété ne saurait être contestée aux propriétaires, mais la pratique et la jurisprudence, parfois en désaccord avec les textes, reconnaissent aux communes leurs servitudes usagères dont l'existence peut gêner plus ou moins le développement de la propriété.

à suivre...

(document communiqué par M. Joël CONFOULAN)

VIE DE LA SOCIÉTÉ

NOUVEAUX ADHÉRENTS

M. Pierre Laurent (Fontenay aux Roses), M. François Molinié (Paris), Mme Chantal Daycard (Amiens), M. Pierre Cavard (Bordeaux), M. Claude Gignet (Mios), Mme Francine Bardet (Taussat), M. Bernard Lepetit (Taussat), M. Claude Lavoux (Taussat), M. Donatien Garnier (Lanton), M. Jean-Pierre Menant (Taussat), Mme Janine Facet (Taussat), Mme Monique Bidart (Taussat), M. Franck Willmann (Taussat), Mme Geneviève Alibert (Taussat), Mme Nadine Jouffrau (Taussat), Mme J.F. Hardy (Bordeaux), Mme Marie Doumenjou (Arcachon), Mme Michelle Frouge (Issy-les-Moulineaux).

Bienvenue à tous

RAPPEL DE COTISATIONS

Certains d'entre vous, peu nombreux d'ailleurs, ont trouvé dans ce bulletin une fiche de rappel de cotisation.

Le trésorier serait heureux de recevoir leur règlement et rappelle que la cotisation de soutien (150 F) donne droit à un livre qu'il choisira en consultant leur fiche parmi ceux qu'ils ne possèdent pas encore.

Merci beaucoup.

APPELS

M. Claude Robin, membre de la S.H.A.A., a publié récemment dans la *Revue Chemins de fer régionaux et urbains* une étude fort documentée sur «Le chemin de fer de La Teste à Cazaux», que l'on peut consulter en s'adressant au secrétariat de la société.

M. Robin, poursuivant ses investigations en Pays de Buch, s'intéresse au tramway d'Arcachon. Il fait appel à la collaboration de tous et recherche, pour une future publication, des souvenirs, des documents, des photographies, tout document sur ce tramway qui, de 1911 à 1932, relia l'Aiguillon au Moulleau.

Dans le cadre d'une thèse de doctorat d'histoire, Mme Karine Basset recherche toute information portant sur des traditions populaires qui attribueraient une origine sarrasine aux habitants de certaines communes en Pays de Buch. Ecrire au secrétariat.

MANIFESTATIONS

Notre société a donc pris en charge les 20 et 21 avril 1996 le 49^e Congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest. La journée arcachonnaise, au Centre 2000, a débuté par deux remarquables conférences dont il faut espérer la publication, l'une de Mme Cassou-Mounat, l'autre de M. Jean-Marie Bouchet. Démonstration a été faite que la géographie et la science pouvaient aussi séduire les passionnés d'histoire. L'après-midi, ce sont 40 communications qui ont été présentées, réparties en 4 commissions qui ont été suivies par près de 100 personnes qui se retrouvaient ensuite pour le vin d'honneur offert par la ville d'Arcachon. Le banquet officiel de la F.H.S.O., au Tir au Vol, clôtura comme il se doit cette journée et donna l'occasion au professeur Robert Etienne et à M. Pierre Lataillade d'espérer une réussite identique pour la publication des Actes.

Le lendemain, les congressistes se réunirent au Lycée Nord-Bassin d'Andernos pour poursuivre leurs travaux en commissions, avec un nombre égal de communications. Un vin d'honneur présidé par M. Philippe Pérusat précéda le déjeuner au Centre de Mer et le congrès s'acheva par la

visite du site gallo-romain d'Andernos sous la conduite de Mme Valérie Souilhac.

Les 11 et 12 mai 1996, la S.H.A.A. a, comme l'an passé, participé au Forum des Associations organisé par la ville de La Teste-de-Buch : une nouvelle occasion de mieux se faire connaître et surtout de mettre l'accent sur le travail accompli, notamment en matière de publications.

AGENDA

M. Pierre Labat présentera le 18 mai 1996, à 16 heures, en la salle des Fêtes de la mairie d'Audenge une conférence sur le thème : Saint-Yves et Audenge.

Salle de la Forestière au Cap-Ferret :

- Jeudi 8 août à 21 heures : vente aux enchères par le ministère de M^e Courau de meubles divers, objets de marine et régionalisme (livres, tableaux, cartes postales).
- mardi 20 août à 21 heures : conférence avec diapositives de M. Max Baumann ("Lège Cap-Ferret : histoire des monuments et édifices à sauvegarder").

PUBLICATION

Notre bibliothèque vient de s'enrichir d'un nouveau titre, *Napoléon III ou le catholicisme social en action* de Mme Renée Casin, lauréate de l'Académie Française (on peut se procurer cet ouvrage chez l'auteur, 30 rue Pierre Sémard, 93130 Noisy-le-Sec, 140 F + 16 F de port). Il s'agit d'une contribution particulière à la redécouverte - pour ne pas dire la réhabilitation - d'une période qui a façonné la France moderne, le Second Empire, et à laquelle s'attachent depuis peu les historiens (cf. Pierre Miquel, *Le Second Empire*). Mme Renée Casin voit en "Napoléon III le promoteur (...) de la première législation internationale digne de ce nom et l'auteur d'une législation sociale hors pair", inspirée par les préoccupations des catholiques sociaux. Un livre qui devrait intéresser ceux qui se passionnent pour "le régénérateur des Landes".

Société Historique et Archéologique d'ARCACHON

CENTRE SOCIO-CULTUREL - 51 COURS TARTAS - 33120 ARCACHON

Bureau de la Société

Président d'Honneur

M. Jean VALETTE, Conservateur Général du Patrimoine

Président

M. Michel BOYÉ, 18 rue Icare - 33260 La Teste de Buch - Tél. 56.66.36.21

Vice-Présidente

Madame J. ROUSSET-NEVERS - 1 allée Dr Lalesque - Arcachon - 56.83.60.77

Secrétaire

M. Jacques PLANTEY - 43 av. du Général de Gaulle - Arcachon - 56.83.12.74

Secrétaires-Adjoints

M. Jacques CLÉMENS - 24, avenue Jean Cordier - 33600 Pessac

M. Pierre GIRAUD, B.P. 27, 33115 Pyla sur Mer

Trésorier

M. Robert AUFAN - 56 boulevard du Pyla - 33260 La Teste de Buch - Tél. 56.54.48.84

Trésorier adjoint

M. François THIERRY - 11 rue Bonlieu - 33610 Cestas - Tél. 56.07.62.52

Conseil d'Administration

Mme Rousset-Nevers - MM. Aufan - Baumann - Boyé - Brouste - Castet - Clémens - Giraud - Jacques - Labat - Labatut - Mormone - Plantey - Stefanelly - Teyssier - Thierry - Valette.

Commissaires aux comptes : MM. Jacques et Stefanelly

Membres honoraires : M. MARCHOU (Président fondateur)

M. RAGOT (Président Honoraire)

Pour tous renseignements à l'adresse de la Société (51 cours Tartas à Arcachon, demander Madame FERNANDEZ - Tél. : 56.22.58.47)

- 1) - Les demandes d'adhésion sont à envoyer au président qui les soumettra au bureau de la Société lors de la prochaine réunion. Elles devront être accompagnées de la première cotisation.
- 2) - S'adresser au Secrétaire Adjoint pour la rédaction du Bulletin et les communications à présenter.
Les manuscrits insérés ne sont pas rendus.
- 3) - Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera offert à la Société.